

## Rapport annuel sur l'islamophobie en Belgique

Discriminations

Education

Emploi

Formation



© Tous droits réservés. Le texte de la présente publication peut être cité ou reproduit sans autorisation, sous réserve que la source soit mentionnée comme suit :

***Muslims' Rights Belgium, Rapport annuel sur l'islamophobie en Belgique – Rapport 2013, Bruxelles, publié en février 2014, 54 pages.***

Et qu'un exemplaire soit envoyé à l'adresse : [secretariat.mrb@gmail.com](mailto:secretariat.mrb@gmail.com)

Toute reproduction à des fins commerciales est interdite.



Muslims' Rights Belgium  
Rue Gheude 50,  
1070 Anderlecht  
[secretariat.mrb@gmail.com](mailto:secretariat.mrb@gmail.com)  
[www.mrb-online.be](http://www.mrb-online.be)



© Creative commons

Éditeurs responsables : Fouad BENYKHFLEF & Khalid THAMI.



*« L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde. »*

*Nelson Mandela*

*« Si tu diffères de moi, mon frère, loin de me léser, tu m'enrichis. »*

*Antoine de Saint-Exupéry*

# Sommaire

|           |   |           |
|-----------|---|-----------|
| <b>1.</b> | <b>INTRODUCTION.....</b>  | <b>6</b>  |
| <b>2.</b> | <b>PRÉSENTATION DE MUSLIMS' RIGHTS BELGIUM.....</b>   | <b>8</b>  |
| 2.1       | Qui sommes-nous ?.....  | 8         |
| 2.2       | La campagne Muslims' Wake-Up.....   | 8         |
| 2.3       | Notre constat.....  | 9         |
| 2.4       | Vision et valeurs.....  | 10        |
| 2.5       | Public cible.....   | 11        |
| 2.6       | Définition de l'islamophobie.....   | 11        |
| 2.7       | Partenariats et contacts de Muslims' Rights Belgium.....  | 13        |
| 2.8       | Antennes et contacts de Muslims' Rights Belgium en Fédération Wallonie-Bruxelles.....                         | 16        |
| <b>3.</b> | <b>3. FAITS ISLAMOPHOBES EN 2013 : CHIFFRES CLÉS.....</b>   | <b>17</b> |
| 3.1       | Les données officielles sur l'islamophobie en Belgique : partie visible de l'iceberg.....                     | 20        |
| 3.2.      | Complément d'enquête : appel à signalements de faits islamophobes 2013.....                                   | 26        |
| 3.2.1     | Profil des victimes.....  | 27        |
|           | De nombreuses femmes signalent des faits islamophobes.....  | 27        |
|           | De jeunes actifs, mais pas seulement.....   | 29        |
|           | (Presque) tous Belges !.....  | 30        |
|           | Le port de signes religieux visibles n'intervient pas systématiquement.....                                   | 32        |
| 3.2.2     | Les secteurs de discrimination.....   | 34        |
|           | 193 faits islamophobes signalés dans le secteur de l'éducation et de la formation.....                        | 35        |
|           | 172 faits islamophobes signalés au sein du monde professionnel.....   | 36        |
|           | Et 348 autres faits signalés dans les médias et la culture, les biens et services, les relations privées..... | 40        |
| <b>4</b>  | <b>LA PAROLE AUX VICTIMES ET AUX TÉMOINS D'ACTES ISLAMOPHOBES.....</b>  | <b>42</b> |
| <b>5</b>  | <b>CONCLUSION.....</b>  | <b>48</b> |
| <b>6</b>  | <b>RECOMMANDATIONS POUR COMBATTRE EFFICACEMENT L'ISLAMOPHOBIE.....</b>  | <b>49</b> |
| 6.1       | Recommandations par niveau de pouvoir.....  | 49        |
| 6.1.1     | Au niveau européen.....   | 49        |
| 6.1.2     | Au niveau fédéral.....  | 50        |
| 6.1.3     | Aux niveaux régional et communautaire.....  | 50        |
| 6.1.4     | Aux responsables des entreprises et aux syndicats.....  | 50        |
| 6.2       | Recommandations à huit acteurs majeurs de notre société.....  | 51        |
| 6.2.1     | Aux responsables politiques.....  | 51        |
| 6.2.2     | Aux responsables des médias.....  | 51        |
| 6.2.3     | Au Centre pour l'Égalité des Chances.....   | 52        |
| 6.2.4     | A l'Institut pour l'Égalité Hommes-Femmes.....  | 52        |
| 6.2.5     | Au monde de l'enseignement et aux universités.....  | 53        |
| 6.2.6     | Aux mouvements de jeunesse.....   | 53        |
| 6.2.7     | Aux différents cultes et philosophies.....  | 54        |
| 6.2.8     | Aux communautés musulmanes.....   | 54        |

# 1. Introduction

---

En décembre 2012, Muslims' Rights Belgium lançait le premier recensement de faits islamophobes en Belgique francophone. Alors inédite, cette démarche a donné lieu à la publication du premier rapport dressant un état des lieux de l'islamophobie dans notre pays. Alimenté par des témoignages volontaires de citoyens belges s'estimant discriminés en raison de leurs convictions religieuses ou de leur appartenance supposée à l'islam, ce rapport a été mis à disposition de la société civile et des décideurs politiques en mars 2013. Le rapport a depuis été largement diffusé à travers le pays tant auprès de nos concitoyens que d'organisations établies de la société civile.

Le succès rencontré par ce premier rapport a donné lieu à des campagnes d'information auprès de diverses institutions et de nombreuses associations. Dans le même temps, Muslims' Rights Belgium a étendu sa couverture sur les réseaux sociaux et ses relais, notamment à travers la diffusion d'une newsletter et l'affiliation de sympathisants. Tous ces éléments contribuent à la sensibilisation des acteurs politiques, de la société civile et des victimes aux discriminations liées à l'islamophobie.

Suite à cette première expérience couronnée de succès, nous nous devons de pérenniser le recensement afin de maintenir un œil attentif sur la situation inquiétante de l'islamophobie en Belgique. Ainsi, pour la deuxième année consécutive, Muslims' Rights Belgium a effectué un coup de sonde au sein de la communauté musulmane pour recenser les faits d'islamophobie dont ses membres (ou toute personne perçue comme tel) sont victimes. Nous réitérons donc l'expérience avec la même ambition : fournir des informations factuelles sur la réalité de l'islamophobie en Belgique francophone par la publication de ce rapport pour l'année 2013.

Forts de notre expérience, de nos relais et des partenariats que nous avons tissés de l'échelon local à la sphère européenne, nous avons récolté 713 signalements pour cette nouvelle édition (il y en avait 576 en 2012).

Notre deuxième appel à signalements a été largement relayé par les réseaux sociaux et par email au sein du secteur associatif. Afin d'amoinrir les biais dû à l'utilisation des réseaux sociaux, Muslims' Rights Belgium a également eu recours à une version papier du questionnaire. Dès lors, en 2013, une majorité des signalements a été enregistrée via le formulaire papier. Outre ce recensement ponctuel, figurent aussi dans l'analyse les cas signalés à Muslims' Rights Belgium au cours de l'année 2013. En effet, tout au long de l'année, l'organisation recueille des témoignages et signalements par courrier postal, électronique ainsi que par téléphone. Chaque

témoignage traité s'accompagne d'un relevé d'informations qui sont insérées dans le présent rapport.

Pour compléter cette étude, nous avons étayé cette analyse avec une présentation des chiffres officiels fournis par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Ce rapport analyse également de manière exhaustive les témoignages et signalements que nous avons reçus. Il répond ainsi à des questions essentielles pour comprendre ce phénomène de société qu'est l'islamophobie : Quels sont les comportements signalés comme islamophobes par les citoyens musulmans ? Quels sont les profils des victimes? Quelles actions entreprennent-elles après une discrimination?

La récolte d'informations factuelles constitue une base essentielle pour comprendre la nature de l'islamophobie et ses articulations variées, pour soutenir les victimes et lutter efficacement contre ce phénomène. Aussi, ce rapport nous permet d'informer le monde politique, les pouvoirs publics, les médias, les intervenants éducatifs et sociaux sur cette réalité, sur les discriminations et violences antimusulmanes.

Plus de 700 personnes ont donc signalé une discrimination ou une violence verbale ou physique dont elles ont été victimes en raison de leur appartenance réelle ou supposée à l'islam. Malgré les limites du recensement effectué, nous pouvons conclure que l'islamophobie, loin d'être un phénomène marginal, est un sujet d'inquiétude pour de nombreux belges de confession musulmane. Il doit l'être également pour l'ensemble de nos concitoyens et de nos décideurs politiques, afin que nous puissions œuvrer ensemble dans le sens de la tolérance et de la cohésion sociale.

Face à l'ensemble des discriminations recensées, Muslims' Rights Belgium ne peut qu'exprimer son inquiétude face à la crispation dont témoigne notre société. Particulièrement inquiets des discriminations recensées au sein du monde de l'éducation, de l'emploi et de l'information, vecteurs ô combien importants pour l'émancipation des individus dans la société, nous formulons nos recommandations dans ces domaines en fin de rapport.

L'équipe de rédaction

## 2. PRÉSENTATION DE MUSLIMS' RIGHTS BELGIUM

---

### 2.1 Qui sommes-nous ?

Fondée en septembre 2012, Muslims' Rights Belgium est une organisation qui a réuni autour d'un objectif commun – la lutte contre les discriminations et le respect de la dignité humaine – des associations musulmanes pluralistes et des acteurs sociaux indépendants. Elle publie chaque année un rapport qui rend compte de l'évolution de l'islamophobie en Belgique francophone.

Pour l'année 2012, Muslims' Rights Belgium a publié son rapport annuel intitulé le *Livre blanc sur l'état de l'islamophobie en Belgique francophone*<sup>1</sup>. Ce dernier rend compte de l'étendue du phénomène de l'islamophobie et l'expérience est pérennisée avec notre enquête qui couvre l'année 2013.

Outre ses compétences d'analyse de l'islamophobie et la publication de rapports annuels, Muslims' Rights Belgium a initié une campagne de sensibilisation à travers laquelle des rencontres ont été organisées dans plusieurs villes belges. Basée à Bruxelles, Muslims' Rights Belgium compte, à ce jour, 128 membres à travers la Belgique, ses actions sont relayées par les réseaux sociaux et suivies par près de 1800 personnes.

### 2.2 La campagne Muslims' Wake-Up

Dans le cadre des actions menées par Muslims' Rights Belgium, une campagne de sensibilisation a été lancée le 19 octobre 2013. L'objectif de cette campagne est d'informer les citoyens sur l'état de l'islamophobie et de développer une réflexion sur ce phénomène inquiétant. Ces rencontres proposent une analyse de la question et développent des pistes de réflexion. Au cours de ces rencontres, un stand informatif est mis à disposition des participants pour leur permettre de connaître l'organisation et de se tenir informés de ses actions et événements.

---

<sup>1</sup> Publié le 21 mars 2013, ce rapport est accessible en format PDF pour lecture et téléchargement gratuit sur le site de Muslims' Rights Belgium : <http://www.mrb-online.be/mrblivreblanc2012.pdf>

## 2.3 Notre constat

L'examen de la situation des citoyens belges de confession musulmane dans cette société nous a amenés à faire un constat commun :

- L'image très négative de l'islam et des musulmans véhiculée dans l'actualité médiatique ; basée sur une information (inter)nationale exposant fréquemment des situations graves, réelles ou présumées mais qui nous paraissent après analyse des faits isolés et non représentatifs des dynamiques sociales au sein des communautés musulmanes ;
- La montée d'un certain radicalisme qui nuit aux citoyens belges de confession musulmane qui se sentent kidnappés par des tentatives certes marginales mais fortement médiatisées d'imposer une religion présentée comme intolérante et d'un repli communautariste exclusiviste, non représentatif non plus des dynamiques sociales dans les communautés musulmanes ;
- Un climat de méfiance mutuelle à l'échelle de la communauté nationale ; directement lié à une méconnaissance des citoyens de confession musulmane et de l'attente de la population d'une plus grande conformité culturelle de la part de leurs concitoyens musulmans ; ce climat s'est installé progressivement, et le 11 septembre 2001 a été un de ses catalyseurs ;
- La promotion de discours populistes de certains de nos élus ou leaders d'opinion, en recherche pour certains de victoire électorale, de visibilité médiatique ou de construction d'un plan de carrière personnelle. Cette rhétorique, surfant très souvent sur les peurs, a engendré des clivages et des préjugés fortement ancrés dans la conscience collective rendant indéniablement plus difficile le dialogue ;
- Les discriminations structurantes dans notre société dans les secteurs de l'enseignement, de l'emploi, du logement, des loisirs...qui deviennent des obstacles à la participation réelle de toutes et tous à la société.
- Muslims' Rights Belgium se positionne de façon citoyenne face à ces défis, notamment via des actions sociales, éducatives et au travers d'une information alternative qui permettrait d'objectiver ces phénomènes. Il veut aussi multiplier les contacts avec d'autres acteurs, publics ou privés, afin de promouvoir un véritable dialogue interculturel/interconfessionnel qui puisse donner une image plus proche de la réalité du vécu de l'ensemble des citoyens belges de confession musulmane et de lever les freins à l'exercice plein et entier de leur participation à la société.

L'association compte aussi des partenariats et de nombreux soutiens personnels de citoyens, de responsables politiques et d'intellectuels, conscients de l'enjeu de faire avancer la lutte pour l'égalité de dignité et l'égalité des droits entre tous les citoyens de notre pays.

## 2.4 Vision et valeurs

Voici la vision de notre plateforme :

**Muslims' Rights Belgium contribue à la promotion des droits fondamentaux en Belgique, notamment ceux relatifs au respect de la conviction religieuse des communautés musulmanes dans l'optique d'une société plus inclusive et qui fait de sa diversité un atout.**

Les valeurs de Muslims' Rights Belgium sont :

### ▪ DIGNITÉ HUMAINE

La lutte contre les discriminations est au cœur des préoccupations de Muslims' Rights Belgium car elle est la garante du respect de la dignité humaine. Par l'application de la loi et par son réseau de relais locaux, Muslims' Rights Belgium s'engage à mettre en place les moyens utiles et nécessaires pour défendre l'intérêt général, en ce compris le bien-être des personnes discriminées sur base de leur conviction musulmane.

### ▪ EDUCATION CITOYENNE

Puisque les préjugés et les mauvaises représentations se propagent plus vite sur l'ignorance des gens, Muslims' Rights Belgium s'engage prioritairement sur l'éducation et la promotion du dialogue. Ceux-ci visent à prendre conscience des impacts négatifs sur la cohésion sociale des préjugés, des phénomènes d'exclusion et de rejet en lien avec les musulmans de Belgique. Elle veut aussi former les acteurs de terrain à reconnaître et à agir face à la discrimination.

### ▪ SOCIÉTÉ INCLUSIVE

La diversité dans notre société est aujourd'hui un fait reconnu de tous. Afin de favoriser la participation de chacun au projet collectif, Muslims' Rights Belgium est attachée à promouvoir toute démarche favorisant la contribution à la construction de notre société qui doit inclure et harmoniser les différences,

non pas les rejeter. Dans son action, Muslims' Rights Belgium promeut une société « muslim friendly ».

## ■ PARTENARIATS ET COOPÉRATION

La lutte contre les discriminations est un travail au quotidien. Afin de pouvoir atteindre ces objectifs, les partenariats et le travail de coopération avec les autres associations/institutions luttant contre les discriminations sont fondamentaux. Muslims' Rights Belgium s'inscrit pleinement dans cette démarche collective.

### 2.5 Public cible

Muslims' Rights Belgium s'adresse à l'ensemble de la population du territoire national.

**En matière de lutte contre les discriminations, le public cible est toute personne se déclarant musulmane ou non et dont l'acte islamophobe dont elle a été victime s'est déroulé en Belgique.**

### 2.6 Définition de l'islamophobie

Dans son livre blanc, Muslims' Rights Belgium a entrepris un travail sur la définition de l'islamophobie. Voici notre définition :

**« L'islamophobie, c'est l'ensemble des discriminations, des actes de rejet ou des violences qui visent une ou plusieurs personnes, voire des institutions, en raison de leur appartenance réelle ou supposée à la religion musulmane. Ces violences peuvent être verbales, psychologiques et/ou physiques. »**

Cette définition de l'islamophobie, vise à expliquer les manifestations à caractère discriminatoire de l'islamophobie, sachant :

- que la critique d'une religion n'est pas en soi un acte islamophobe,
- qu'il existe des actes islamophobes qui ne sont pas punissables par la législation anti-discrimination,
- qu'il existe des actes discriminatoires qui ne sont pas actuellement punissables par la législation anti-discrimination et qui font l'objet d'un recours.

Par cette définition, nous avons souhaité inscrire l'islamophobie<sup>2</sup> comme une forme particulière de racisme dirigé contre une personne en raison de son « islamité » réelle ou supposée.



---

<sup>2</sup> Dans le reste du rapport, nous considérons comme synonymes d'autres termes consacrés tels que « actes antimusulmans » ou « discriminations à l'encontre des personnes musulmanes ».

## 2.7 Partenariats et contacts de Muslims' Rights Belgium

Muslims' Rights Belgium a entrepris depuis sa création un travail ambitieux de contacts et de partenariats, tel que représenté ci-dessous.



## PRESENTATION DES ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET DES INSTITUTIONS PUBLIQUES



L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe a pour vocation d'assurer la sécurité de 56 Etats participants d'Amérique du Nord jusqu'à l'Asie Centrale en passant par l'Europe. Une de ses structures porte sur la promotion des droits de l'Homme et de la démocratie dans l'espace OSCE : le Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme (BIDDH). Plus d'infos : [www.osce.org](http://www.osce.org)



L'Agence des Droits Fondamentaux (en anglais Fundamental Rights Agency – FRA) est l'une des agences spécialisées de l'UE. La FRA participe aux efforts visant à protéger les droits fondamentaux des personnes qui résident dans l'UE. Plus d'infos : [fra.europa.eu/fr](http://fra.europa.eu/fr)



Le Réseau européen contre le racisme est un réseau d'associations oeuvrant pour lutter contre le racisme dans tous les Etats membres de l'Union européenne, ainsi qu'en Islande. ENAR lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et promeut l'égalité de traitement entre citoyens de l'UE et ressortissants de pays tiers. Muslims' Rights Belgium est membre d'ENAR. Plus d'infos : [www.enar-eu.org](http://www.enar-eu.org)



European Muslim Initiative for Social Cohesion (EMISCO) est une plateforme d'intellectuels, d'associations et de membres des communautés musulmanes visant à promouvoir la cohésion sociale. Muslims' Rights Belgium est membre d'EMISCO. Plus d'infos : [www.emisco.com](http://www.emisco.com)



Islamophobia Monitoring Action Network (IMAN) est un réseau associatif d'action contre l'islamophobie dans 8 pays européens : Belgique, France, Italie, Hongrie, Allemagne, Hollande, Suède, Angleterre. Ce projet a pour but d'établir des données factuelles sur l'islamophobie au niveau européen. Muslims' Rights Belgium est membre du réseau IMAN. Plus d'infos : [www.iman-project.org/fr/](http://www.iman-project.org/fr/)



Le Collectif Contre l'Islamophobie en France (CCIF) vise à lutter contre l'islamophobie rampante en France. Elle est membre consultatif de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Plus d'infos : <http://www.islamophobie.net/>



Le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme a pour mission de promouvoir l'égalité des chances et de combattre toute forme de distinction, d'exclusion, de restriction ou de préférence fondée sur : la nationalité, la prétendue race, la couleur de peau, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, l'âge, la conviction religieuse ou philosophique, l'état de santé actuel ou futur, le handicap, la conviction politique, la caractéristique physique ou génétique ou l'origine sociale. Le Centre est accrédité au niveau des Nations Unies comme Institution Nationale des Droits de l'Homme (INDH) de type B. Plus d'infos : [www.diversite.be](http://www.diversite.be)



Wallonie

Ministère wallon de l'Égalité des Chances

Plus d'infos : [socialsante.wallonie.be/?q=action-sociale/egalite-des-chances](http://socialsante.wallonie.be/?q=action-sociale/egalite-des-chances)



Ministère de l'Égalité des Chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Plus d'infos : [www.federation-wallonie-bruxelles.be/](http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/)  
[www.egalite.cfwb.be/](http://www.egalite.cfwb.be/)



Ministère bruxellois de l'égalité des chances  
Plus d'infos : [www.egalitedeschancesbruxelles.irisnet.be/](http://www.egalitedeschancesbruxelles.irisnet.be/)



*Kabinet van de Vlaamse minister van Onderwijs, Jeugd, Gelijke Kansen en Brussel*  
*Ministère flamand de l'Égalité des Chances.* Plus d'infos : [www.gelijkekansen.be/](http://www.gelijkekansen.be/)



Le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie est une association qui lutte contre l'antisémitisme, née il y a plus de 60 ans sur les cendres du génocide nazi à l'initiative d'une poignée de Juifs résistants.  
Plus d'infos : [www.mrax.be](http://www.mrax.be)



## 2.8 Antennes et contacts de Muslims' Rights Belgium en Fédération Wallonie-Bruxelles

Muslims' Rights Belgium est présente dans plusieurs grandes villes du pays et vise à développer davantage sa présence sur le terrain.

3.



### 3. Faits islamophobes en 2013 : Chiffres clés

---

Étudier les faits islamophobes n'est pas chose aisée. L'absence de données d'ampleur suffisante sur les actes islamophobes rend extrêmement difficile toute entreprise de recherche sur ces phénomènes<sup>3</sup>. Ce manque de chiffres ne signifie toutefois pas que l'islamophobie et les discriminations qu'elle engendre n'existent pas. Il révèle que l'étendue des actes antimusulmans est encore méconnue et ce, malgré les institutions existantes.

Compétent pour les plaintes relatives aux discriminations liées à la conviction religieuse, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme publie chaque année les chiffres officiels de l'islamophobie en Belgique<sup>4</sup>. À ce jour, les dernières données datent de 2012, année durant laquelle une augmentation de 25% de cas relatifs aux convictions religieuses ou philosophiques avait été constatée par rapport à 2011. Parmi les 265 nouveaux dossiers ouverts dans ce domaine par le Centre, pas moins de 222 cas (soit plus de 80%) concernaient alors directement des victimes musulmanes.

Ces données, déjà inquiétantes, ne constituent pourtant que la partie visible de l'iceberg. Elles ne rendent pas compte de l'ampleur réelle des phénomènes de discrimination. En effet, la gravité de l'islamophobie a de tout temps été sous-estimée car ces actes touchent des victimes isolées qui ne signalent pas les discriminations qu'elles ont subies. Notre recensement en est la preuve la plus criante puisqu'il révèle que très peu de faits sont officiellement signalés. Sur l'ensemble des témoignages recueillis, moins de 2 personnes sur 10 ont entrepris des démarches après avoir été discriminées. Les raisons sont multiples. Près de la moitié des victimes dit ne pas connaître leurs droits ni savoir à qui s'adresser. Plus grave encore, 3 discriminés sur 10 pensent que la justice ne leur donnera pas raison. Enfin, près de 2 témoins sur 10 estiment ne pas avoir de preuves suffisantes.

Comme le tableau suivant en témoigne, notre enquête permet également de montrer que les faits islamophobes touchent principalement des femmes (70.5% contre 29.5% d'hommes) et des jeunes actifs (15% entre 12 et 17 ans, 47% entre 18 et 29 ans, 36% entre 30 et 49 ans et 2% de plus de 50 ans). Si le port de signes religieux est un facteur majeur de discrimination, les faits islamophobes ne se limitent pas uniquement aux signes religieux visibles. Notre étude a aussi relevé que presque tous les sondés sont belges.

---

<sup>3</sup> Abdellali HAJJAT, Marwan MOHAMMED, Islamophobie: Comment les élites françaises fabriquent le "problème musulman", Paris, La Découverte, 2013.

<sup>4</sup> Le dernier rapport pour la thématique Discrimination/Diversité porte sur l'année 2012 et est en ligne depuis mai 2013 sur le site du Centre pour l'égalité des chances et de lutte contre le racisme. Le rapport pour l'année 2013 sera donc prochainement publié.

Lors de notre appel, nous avons recensé 193 faits islamophobes signalés dans le secteur de l'éducation et de la formation (27,1%), 172 au sein du monde professionnel (24,1%), 121 faits concernant les biens et services (16,9%), 105 dans le domaine de la culture et des médias (14,7%), 99 dans les relations privées (13,9%) et 23 autres dans des situations particulières (3,3%). Les faits islamophobes sont donc nombreux et notre enquête alerte sur l'état critique de la situation islamophobe dans notre pays.

Deux enseignements supplémentaires peuvent être tirés de notre enquête:

Premièrement, le recensement effectué par Muslims' Rights Belgium doit non seulement se pérenniser mais également s'élargir pour tenter de faire la lumière sur la partie immergée de l'iceberg. Notre enquête rencontre déjà en partie cet objectif puisqu'elle porte sur 713 témoignages.

Deuxièmement, notre étude confirme la thèse de la banalisation de l'islamophobie. Ce faisant, il est du devoir de Muslims' Rights Belgium d'attirer l'attention des pouvoirs publics et des intervenants sociaux sur leur rôle pour enrayer un phénomène peu médiatisé et dont les auteurs sont rarement poursuivis. Les recommandations que nous élaborons en fin de rapport visent à alerter les différents niveaux de pouvoir ainsi que les partenaires sociaux sur l'état préoccupant de l'islamophobie en Belgique et de donner enfin une voix aux victimes.



Muslims  
RIGHTS

Tableau récapitulatif des signalements et témoignages reçus pour 2013

|  | Enseignement | Travail | Offre de biens et services | Culture et média | Relations privées | Autres | Total |
|--|--------------|---------|----------------------------|------------------|-------------------|--------|-------|
| <b>Nombre de Signalements</b>              | 193          | 172     | 121                        | 105              | 99                | 23     | 713   |
| <b>Pourcentage</b>                         | 27,1         | 24,1    | 16,9                       | 14,7             | 13,9              | 3,3    | 100   |
| <b>Genre</b>                               | %            | %       | %                          | %                | %                 | %      | %     |
| <b>Femmes</b>                              | 78,8         | 73,3    | 70,2                       | 55,2             | 64,6              | 78,3   | 70,5  |
| <b>Hommes</b>                              | 21,2         | 26,7    | 29,8                       | 44,8             | 35,4              | 21,7   | 29,5  |
| <b>Age</b>                                 |              |         |                            |                  |                   |        |       |
| <b>12-17 ans</b>                           | 22,3         | 9,9     | 14,9                       | 10,5             | 14,1              | 8,7    | 14,7  |
| <b>18-29 ans</b>                           | 54,4         | 43,6    | 43,0                       | 41,0             | 47,5              | 69,6   | 47,4  |
| <b>30-49 ans</b>                           | 23,3         | 46,5    | 34,7                       | 45,7             | 35,4              | 13,0   | 35,5  |
| <b>50 ans et plus</b>                      | 0,0          | 0,0     | 7,4                        | 2,9              | 3,0               | 8,7    | 2,4   |
| <b>Apparence</b>                           |              |         |                            |                  |                   |        |       |
| <b>Signe visible</b>                       | 77,7         | 51,2    | 56,2                       | 65,7             | 40,4              | 56,5   | 60    |
| <b>Pas de signe</b>                        | 22,3         | 48,8    | 43,8                       | 34,3             | 59,6              | 43,5   | 40    |
| <b>Démarche après discrimination</b>       |              |         |                            |                  |                   |        |       |
| <b>Aucune démarche</b>                     | 86,0         | 86,6    | 87,6                       | 81,9             | 81,8              | 95,7   | 85,6  |
| <b>Démarche</b>                            | 14,0         | 13,4    | 12,4                       | 18,1             | 18,2              | 4,3    | 14,4  |
| <b>Raison (aucune démarche)</b>            |              |         |                            |                  |                   |        |       |
| <b>Je n'ai pas de preuves</b>              | 16,9         | 18,8    | 13,2                       | 5,8              | 18,5              | 9,1    | 15,1  |
| <b>Je ne connais pas mes droits</b>        | 49,4         | 55,7    | 43,4                       | 60,5             | 46,9              | 54,5   | 51,3  |
| <b>La justice ne me donnera pas raison</b> | 28,3         | 18,8    | 37,7                       | 29,1             | 30,9              | 31,8   | 28,2  |
| <b>Autres raisons</b>                      | 5,4          | 6,7     | 5,7                        | 4,7              | 3,7               | 4,5    | 5,4   |

### 3.1 Les données officielles sur l'islamophobie en Belgique : partie visible de l'iceberg

Avant d'exploiter les signalements récoltés durant l'appel de Muslims' Rights Belgium, il est utile de faire le point sur les informations disponibles sur le phénomène d'islamophobie, en particulier les données publiées par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Nous nous concentrerons sur les dernières données disponibles et invitons les lecteurs intéressés par la dimension islamophobie dans les études antérieures du Centre à (re)lire le rapport 2012 sur l'islamophobie, disponible sur le site de Muslims' Rights Belgium.

#### **Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme**

Le Centre pour l'égalité des chances et de lutte contre le racisme est un service public indépendant de promotion de l'égalité et des droits, de lutte contre la discrimination et d'étude de la diversité et de la migration.

Le Centre est compétent pour traiter de toute forme de discrimination fondée sur « **la nationalité, la prétendue race, la couleur de peau, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, l'âge, la conviction religieuse ou philosophique, l'état de santé actuel ou futur, le handicap, la conviction politique, la caractéristique physique ou génétique ou l'origine sociale. (...)** ».

En tant qu'organisme compétent pour les plaintes relatives aux discriminations liées à la conviction religieuse, **le Centre publie chaque année les chiffres officiels de l'islamophobie en Belgique.**

#### **Augmentation des signalements et des dossiers de discriminations ou violences relatives à la conviction religieuse ou philosophique**

En 2012, le Centre pour l'égalité des chances a reçu 4226 signalements pour discrimination dont 3320 relevaient de son champ de compétence. Un cinquième des signalements pour lequel le Centre est compétent évoque la conviction religieuse ou philosophique comme (un des) critère(s) de discrimination<sup>5</sup>.

<sup>5</sup> Un seul signalement peut impliquer plusieurs critères de discrimination. En 2012, 164 dossiers étaient ouverts sur base d'une discrimination multicritères. Dans près d'un tiers de ces dossiers (49), il s'agit d'un ou plusieurs critères 'raciaux' et liés à la religion ou conviction philosophique.

**Figure 1: Signalements reçus par le Centre entre 2009 et 2012<sup>6</sup>**

|  | 2009 | 2010 | 2011               | 2012 |
|--|------|------|--------------------|------|
| Total des signalements reçus par le Centre                     | 2888 | 3608 | 4162               | 4226 |
| Signalements pour lesquels le Centre n'est pas compétent       | 722  | 1050 | 2885               | 906  |
| Signalements pour lesquels le Centre est compétent             | 2166 | 2558 | 1277               | 3320 |
| Signalements sur les convictions religieuses et philosophiques | -    | 463  | 801 <sup>(A)</sup> | 718  |

(A) dont 370 signalements concernent la mouvance Sharia4Belgium.

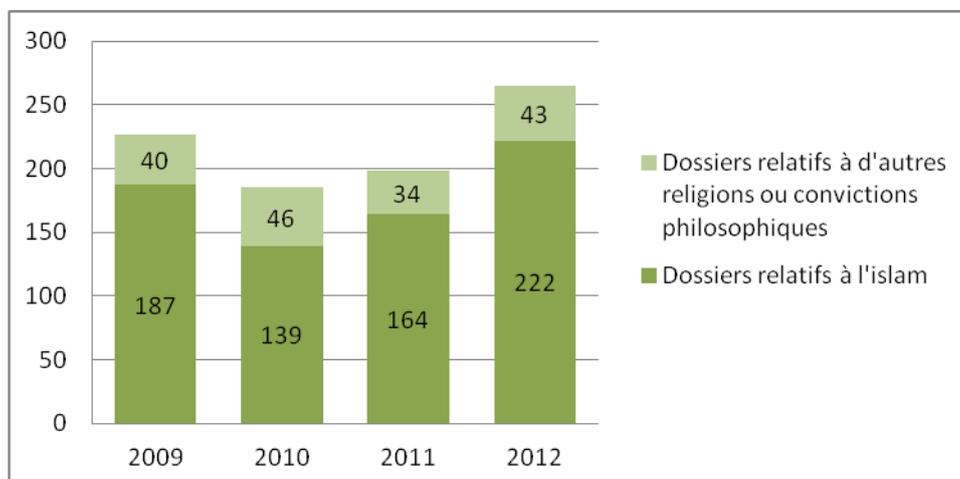
L'année 2011 a vu un nombre record de signalements relatifs aux convictions religieuses et philosophiques, près de la moitié concernant une mouvance extrémiste qui a bénéficié d'une couverture médiatique importante, Sharia4Belgium. En réalité, ce sont 609 signalements qui ont été enregistrés à propos de ce groupuscule en 2011, essentiellement pour appel à la haine ou à la discrimination sur critère des convictions religieuses ou philosophiques, des convictions politiques, de l'orientation sexuelle. Ce groupuscule faisant moins parler de lui aujourd'hui, il n'y a « que » 81 signalements les concernant en 2012.

Néanmoins, 2012 enregistre un nouveau record des signalements de discrimination pour conviction religieuse et philosophique. En effet, si on met de côté les nombreux signalements relatifs à Sharia4Belgium, **le nombre de signalements liés aux convictions religieuses ou philosophiques a presque doublé entre 2011 et 2012.**

Le Centre pour l'égalité des chances analyse chaque signalement pour identifier quel critère de discrimination intervient et s'il relève à première vue d'une des attributions du Centre. Les signalements qui n'entrent pas dans le champ de compétence du Centre sont ceux où la discrimination ou l'injustice n'est pas immédiatement associée à un critère protégé. Ce sont surtout des signalements dans les domaines de l'emploi, de l'accès aux biens et services et à la vie en société. Il faut également noter que le Centre n'est pas compétent pour traiter des cas de discrimination basés sur le sexe (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes), la langue et la conviction syndicale. Après cette première analyse, certains signalements sont suivis de l'ouverture d'un dossier. Les dossiers ouverts correspondent à des signalements qui, à première vue, relèvent des attributions du Centre et pour lesquels le requérant sollicite le Centre pour un avis ou une autre forme d'assistance. Le fait que le Centre ouvre un dossier n'implique pas (encore) en soi un jugement sur le fond.

<sup>6</sup> Centre pour l'égalité des chances, Rapport Discriminations/Diversité, de 2009 à 2012. Le rapport 2013 n'est pas disponible au moment où est rédigé ce rapport (février 2014).

**Figure 2: Dossiers ouverts pour discrimination relative à la conviction religieuse ou philosophique entre 2009 et 2012<sup>7</sup>**



**Le nombre de nouveaux dossiers relatifs à la conviction religieuse ou philosophique ouverts par le Centre a augmenté de 25% entre 2011 et 2012** (265 nouveaux dossiers en 2012, 198 en 2011). Chaque année, l'islam est cité dans près de 80% de ces dossiers. En 2012, sur 265 nouveaux dossiers relatifs à la conviction religieuse ou philosophique, 222 concernaient directement des musulmans, à titre individuel ou en tant que communauté (plus de 8 dossiers sur 10). Parmi les dossiers qui ne ciblent pas des musulmans, il est important de noter des dossiers d'ordre plus général qui interpellent également les musulmans. Le Centre cite, à titre d'exemples, les demandes d'avis concernant des règlements liés à des signes extérieurs de conviction religieuse ou des déclarations envers les non-musulmans ou les 'incroyants'.

### **Les chiffres de l'islamophobie publiés par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme**

Les rapports annuels sur la discrimination publiés par le Centre consacrent depuis 2008 un sous-chapitre à l'islamophobie. Le Centre s'inquiète de l'évolution de ce phénomène et confirme que « **la sensibilité sociale accrue sur [l'islamophobie] se traduit par une stigmatisation systématique et de réelles formes de discrimination** »<sup>8</sup>.

Le Centre pour l'égalité des chances précise que « le glissement, constaté dans le discours 'raciste', de la couleur de peau et de l'origine des personnes vers leur culture et leur religion (...) se maintient et crée un climat de polarisation où les

<sup>7</sup> Centre pour l'égalité des chances, Rapport Discriminations/Diversité, de 2009 à 2012. Le rapport 2013 n'est pas disponible au moment où est rédigé ce rapport (février 2014).

<sup>8</sup> Centre pour l'égalité des chances, Rapport 2012 sur les discriminations, p. 68.

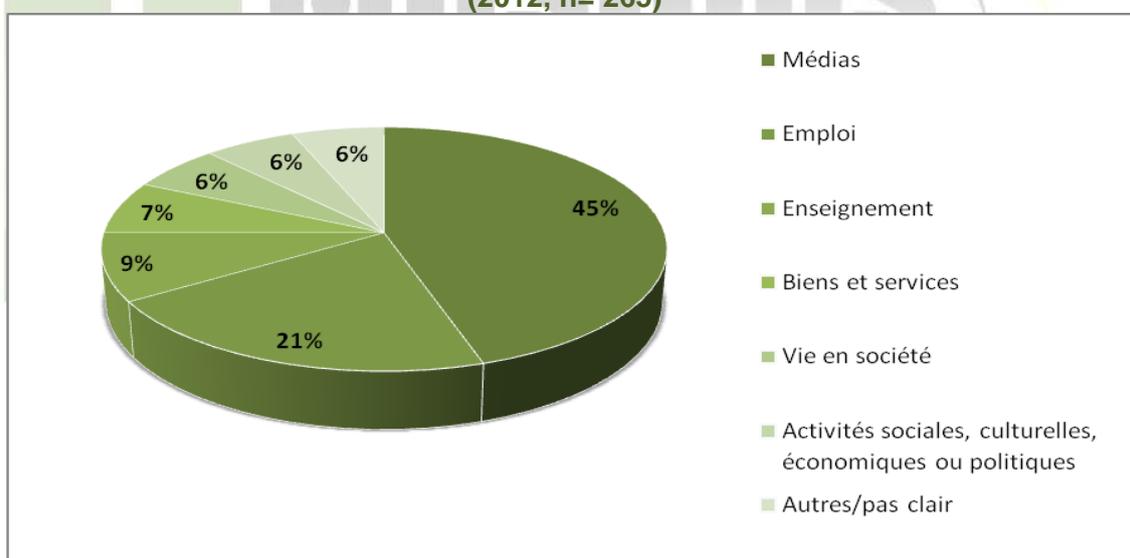
extrêmes se nourrissent mutuellement »<sup>9</sup>. Muslims' Rights Belgium s'inquiète également de ce cercle vicieux, au sein duquel des groupes minoritaires alimentent la haine et l'incompréhension mutuelle.

**Figure 3: Nouveaux dossiers ouverts entre 2009 et 2012**<sup>10</sup>

| Année   | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|---|------|------|------|------|
| Nouveaux dossiers ouverts   | 1859 | 1466 | 1277 | 1315 |
| Dossiers discriminations sur base des convictions religieuses ou philosophiques | 227  | 185  | 198  | 265  |
| Dont discriminations contre des musulman-e-s                                    | 187  | 139  | 164  | 222  |

Près de la moitié des dossiers a trait aux médias. La cyberhaine, notamment via les courriels en chaîne, est pointée comme un des vecteurs visant à propager la peur, la violence, les préjugés et les discriminations envers les musulmans. Si les expressions islamophobes foisonnent sur internet, il est alarmant de constater qu'ils sont de plus en plus courants sur des sites qui ne ciblent pas spécifiquement un public extrémiste. Pour le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, « cette évolution suggère en effet que les idées islamophobes deviennent monnaie courante »<sup>11</sup>.

**Figure 4: Nouveaux dossiers "conviction religieuse ou philosophique" par domaine (2012, n= 265)**<sup>12</sup>



<sup>9</sup> Centre pour l'égalité des chances, Rapport 2012 sur les discriminations, p. 70.

<sup>10</sup> Centre pour l'égalité des chances, Rapport Discriminations/Diversité, de 2009 à 2012. Le rapport 2013 n'est pas disponible au moment où est rédigé ce rapport (février 2014).

<sup>11</sup> Centre pour l'égalité des chances, Rapport 2011 sur les discriminations, p. 82.

<sup>12</sup> Centre pour l'égalité des chances, Rapport Discriminations/Diversité 2012, p. 54.

La moitié de ces dossiers relève clairement de l'islamophobie selon le Centre pour l'égalité des chances. Cependant, seul un quart de ces dossiers est associé à une infraction à la loi anti-discrimination.

### **Loi du 10 mai 2007 visant à lutter contre certaines formes de discrimination**

La loi du 10 mai 2007 fait la différence entre distinction (directe ou indirecte) et discrimination (directe ou indirecte). Le législateur admet dès lors que la distinction, dans certaines circonstances, ne constitue pas une discrimination avec infraction à la loi.

Une distinction n'est pas considérée comme une discrimination quand elle est « objectivement justifiée par un but légitime et que les moyens de réaliser ce but soient appropriés et nécessaires » (art. 7 et 9) ou, concernant les relations de travail, si elle est « justifiée par des exigences professionnelles essentielles et déterminantes » (art. 8).

Concernant la conviction religieuse ou philosophique, le législateur admet en particulier qu'une distinction est acceptable « dans le cas des activités professionnelles des organisations publiques et privées, dont le fondement repose sur la conviction religieuse ou philosophique, (...) lorsque, en raison de la nature des activités ou du contexte dans lequel celles-ci sont exercées, la conviction religieuse ou philosophique constitue une exigence professionnelle essentielle, légitime et justifiée au regard du fondement de l'organisation » (art. 13).

Notons cependant que ce qui constitue une exigence professionnelle essentielle, légitime et justifiée est laissé à l'appréciation du juge, d'où l'importance de suivre une jurisprudence complexe.

La loi de 2007 punit en outre toute incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence en raison de l'un des critères protégés à l'égard d'une personne, d'un groupe, d'une communauté ou de ses membres dans les circonstances visées à l'article 444 du code pénal (réunions ou lieux publics, tout lieu en présence de la personne offensée et devant témoins, dans des écrits, images, emblèmes rendus publics ou non public mais diffusés auprès de plusieurs personnes, etc.).

Distinction directe : situation dans laquelle, sur base de l'un des critères protégés, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre personne ne l'est, ne l'a été ou ne le serait dans une situation comparable

Distinction indirecte : situation dans laquelle une disposition, un critère ou une pratique apparemment neutre est susceptible d'entraîner, par rapport à d'autres personnes, un désavantage particulier pour des personnes caractérisées par l'un des critères protégés.

Critères protégés : l'âge, l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, la conviction religieuse ou philosophique, la conviction politique, la langue, l'état de santé actuel ou futur, un handicap, une caractéristique physique ou génétique, l'origine sociale.

**Figure 5: Types de dossiers concernant directement des musulmans (2009 à 2012)<sup>13</sup>**

| Année   | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|---|------|------|------|------|
| Total des dossiers concernant directement des musulmans, individuellement ou en tant que communauté | 187  | 139  | 164  | 222  |
| Dossiers identifiés comme islamophobe   | 163  | 93   | 95   | 115  |
| avec infraction à la loi antidiscrimination   | 75   | 54   | 24   | 58   |
| sans infraction à la loi antidiscrimination   | 88   | 39   | 71   | 57   |
| Dossiers sans motivation islamophobe claire   | 24   | 46   | 69   | 107  |
| dont dossiers sur le port du foulard  | -    | -    | -    | 51   |

Parmi les dossiers « sans motivation islamophobe claire », notons que près de la moitié concerne le port du foulard (51 cas). Le Centre reste prudent, expliquant que ces situations « difficiles à situer dans le cadre de la présente analyse de phénomènes, tout comme elles sont souvent complexes d'un point de vue juridique ». Il note cependant l'évolution inquiétante du nombre de dossiers concernant des femmes voilées qui se voient refuser l'accès à des biens, services et activités publics et juge souvent peu convaincants les arguments avancés pour justifier la récente profusion de règlements imposant un 'aspect neutre' ou interdisant le port du foulard<sup>14</sup>.

Les résultats de notre appel à signalement vont également fortement dans ce sens, nous alertant sur les discriminations réelles envers les femmes voilées sur notre territoire. Or ces refus d'accès à certains biens ou services en raison du port du foulard ne sont ni classés comme islamophobes par le Centre, ni sanctionnés par la loi anti-discrimination. Au contraire, en ne prenant pas clairement position sur la question du port du foulard, les autorités publiques ont ouvert la voie à une série de réglementation limitant la liberté de conviction religieuse dans de nombreux espaces de la vie publique.

Pour finir, rappelons ce constat effectué en 2007 par le Centre pour l'égalité des chances et de lutte contre le racisme :

« [il convient de] prendre en compte un nouveau contexte pragmatique, cela signifie qu'il faut veiller à ce que chacun soit traité et reconnu de manière égale, qu'il ait toute sa place dans l'espace commun, et donc que l'on s'attaque à tout ce qui pourrait dénaturer cet espace commun : les intégrismes, bien évidemment, mais aussi toutes

<sup>13</sup> Centre pour l'égalité des chances, Rapport Discriminations/Diversité, de 2009 à 2012. Le rapport 2013 n'est pas disponible au moment où est rédigé ce rapport (février 2014).

<sup>14</sup> Centre pour l'égalité des chances, Rapport Discriminations/Diversité 2012.

les formes insidieuses de racisme – dont l’islamophobie est une expression de plus en plus présente dans notre société. »<sup>15</sup>

### 3.2. Complément d’enquête : appel à signalements de faits islamophobes 2013

Depuis 2012, Muslims’ Rights Belgium consulte la population afin d’obtenir des éléments quantitatifs sur les actes antimusulmans dans notre pays. L’appel à signalement a été lancé sur les réseaux sociaux et dans le milieu associatif durant le mois de décembre et a permis de récolter pas moins de **713 signalements de faits antimusulmans**.

Le questionnaire diffusé comprenait 15 questions relatives aux faits signalés (localisation, secteur concerné, démarche pour signaler les faits) et au profil des répondants. Elles sont complétées par la possibilité d’ajouter un commentaire décrivant les faits et celle d’exprimer leurs attentes vis-à-vis du monde politique en vue de la prochaine échéance électorale.

Il est utile de préciser que les données récoltées lors de cet appel à signalement ne sont pas directement comparables aux statistiques diffusées par le Centre pour l’égalité des chances et la lutte contre le racisme. Il faut en particulier noter la différence de moyens et la portée de chaque organisme. Le Centre pour l’égalité des chances est un organisme officiel, qui jouit d’une visibilité et de ressources dont une plateforme associative comme la nôtre ne dispose pas. Chaque signalement auprès du Centre est ainsi analysé pour identifier si un critère de discrimination compris dans les attributions du Centre est présent et de nombreux signalements sont réorientés vers d’autres organismes compétents. Ce screening n’existe pas pour les signalements recueillis par Muslims’ Rights Belgium. Cependant, il faut préciser que notre appel à signalement portait spécifiquement sur les faits islamophobes. Les personnes qui ont signalé ces faits ont donc considéré que leur conviction religieuse, qu’elle soit réelle ou supposée, était le motif de la violence ou de la discrimination dont elles ont été victimes ou témoins.

Il faut aussi rappeler que la personne signalant un fait n’est pas systématiquement elle-même une victime d’une discrimination directe. Certains sont témoins des faits : observant par exemple qu’un collègue musulman est réprimandé pour avoir évoqué sa religion sur son lieu de travail alors qu’un autre collègue – laïque – peut lui exprimer très ouvertement ses convictions parfois virulentes envers les religions. D’autres signalent des faits dont la victime n’est pas une personne, mais un groupe. De nombreuses plaintes concernent, par exemple, la vision tronquée de l’islam et de la communauté musulmane véhiculée par certains médias et leaders politiques.

<sup>15</sup> Centre pour l’égalité des chances, Rapport annuel 2007, p. 159.

C'est donc **souvent le climat d'islamophobie** qui est **pointé du doigt** lors des signalements.

### 3.2.1 Profil des victimes

#### De nombreuses femmes signalent des faits islamophobes

Parmi les 713 signalements recueillis, une grande majorité (71%) vient de femmes, et ce quel que soit le secteur concerné. Seuls les signalements relatifs aux médias et à la culture sont rapportés presque équitablement par des hommes et des femmes<sup>16</sup>.

Figure 6: Répartition par genre



Centre pour l'Egalité des chances (2012)

Appel à signalement MRB 2013

Durant notre recensement, les femmes ont été plus nombreuses à rapporter des faits d'islamophobie, en particulier des cas de discrimination directe. Le genre, tout comme la conviction religieuse, sont malheureusement des critères de discrimination dans nos sociétés. Nous avons rapporté jusqu'ici les données publiées par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Les signalements de discrimination liée au genre sont eux recueillis par l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes. Parmi les signalements individuels reçus, 78,5% des personnes faisant appel à l'Institut dans les compétences communautaires étaient des femmes<sup>17</sup>. Plus de la moitié concernait la problématique de l'enseignement, suivi des signalements liés aux médias et à la culture. Il est donc très probable que certaines des musulmanes qui ont répondu à notre appel à signalement aient été la cible de discrimination en raison de leur genre autant que de leur conviction religieuse.

<sup>16</sup> Lorsque les plaintes sont enregistrées par le Centre pour l'égalité des chances, ce ratio homme/femme est inversé. Il y a environ deux tiers d'hommes et un tiers de femmes parmi les requérants du Centre pour l'égalité des chances.

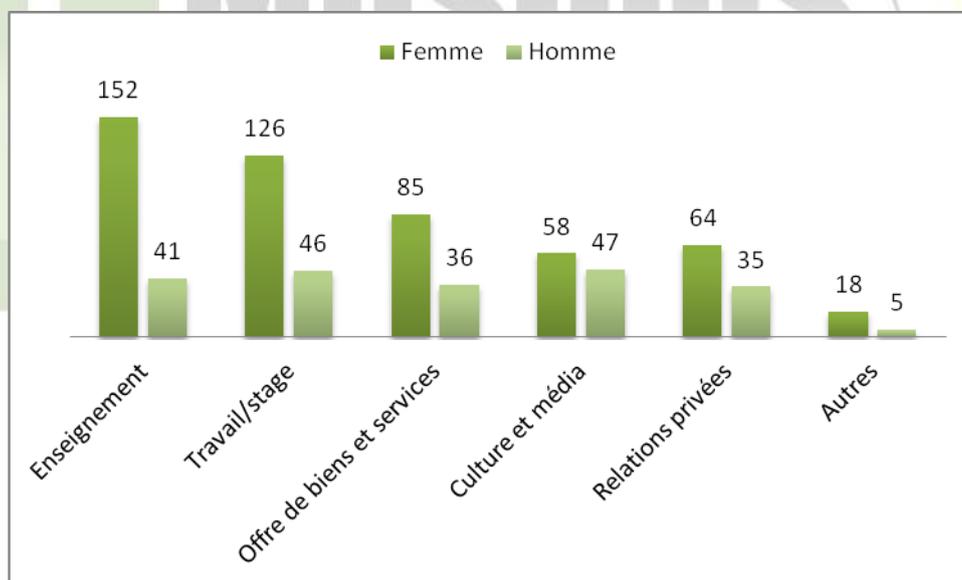
<sup>17</sup> Communiqué de presse Rapport d'activités 2012 de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, publié le 11 décembre 2013.

Les femmes sont particulièrement nombreuses à signaler des faits antimusulmans dans l'enseignement et dans le monde professionnel, des vecteurs cruciaux d'émancipation. Pourtant, l'émancipation féminine est un leitmotiv détourné par les groupes islamophobes pour insinuer que l'islam est incompatible avec les valeurs de la « société belge ».

Trois quarts des signalements féminins dans les secteurs éducation et emploi sont faits par des femmes voilées. Or, ces femmes envoient un signal clair par leur témoignage : ce n'est pas leur conviction religieuse qui leur barre l'accès à l'éducation et au marché du travail, c'est le rejet de leur conviction religieuse qui en est la cause. De nombreuses femmes voulant entreprendre des études ont dû y renoncer car y accéder signifiait devoir renoncer à ses convictions personnelles. Il n'y a pourtant qu'aux femmes voilées qu'on demande un tel sacrifice.

En conclusion, rappelons qu'il convient de combattre une vision monolithique de l'islam et surtout la figure diabolisée du musulman 'terroriste et oppresseur des femmes'. L'islam ne combat pas l'émancipation féminine, et les musulman-e-s belges en sont une belle preuve. A contrario, **l'islamophobie, elle, nuit directement à l'émancipation des femmes musulmanes.**

Figure 7: Répartition de genre selon le domaine de signalement

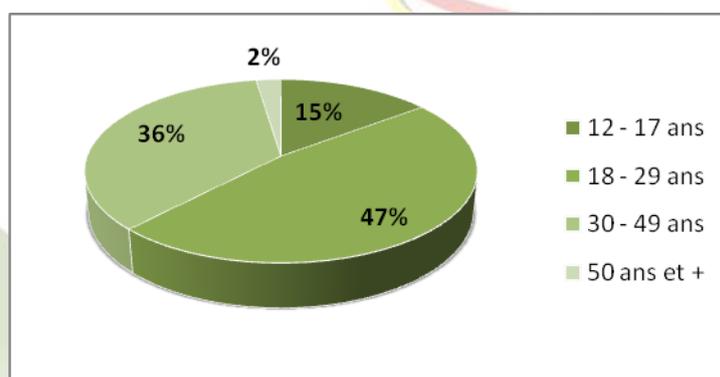


## De jeunes actifs, mais pas seulement...

Près de la moitié des signalements vient de femmes et d'hommes âgés de 18 à 29 ans. La majorité des plaignants (83%) a en effet entre 18 et 49 ans. La moitié de ceux-ci signale des faits antimusulmans dans l'éducation et dans le monde du travail.

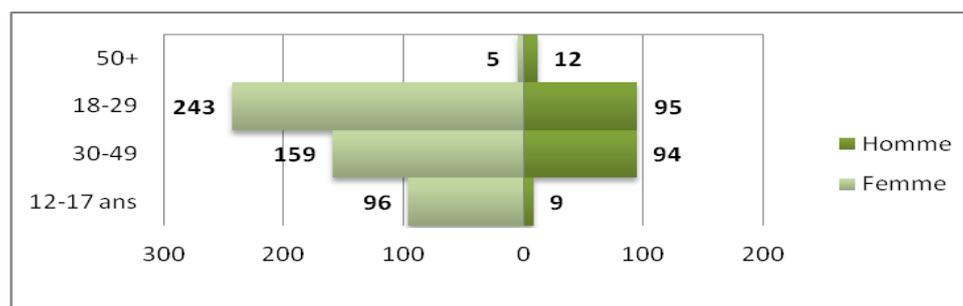
Sans surprise, les personnes âgées de plus de cinquante ans sont sous-représentées dans les signalements. Ce sont en effet les personnes appartenant aux générations les plus actives sur les réseaux sociaux et sur internet qui ont le plus répondu à notre appel. Notons également que la plupart des faits sont signalés dans les secteurs de l'enseignement et de l'emploi, ce qui contribue également à la jeunesse de notre échantillon.

Figure 8: Répartition par tranche d'âge



Nous avons reçu une centaine de signalements de la part de mineurs d'âge, en grande majorité des adolescentes. 40% des répondants signalent des faits dans le secteur de l'enseignement et de la formation. Suivent le domaine professionnel (17%), l'offre de biens et services (16%), les relations privées (13%), la culture et les médias (10,5%).

Figure 9: Pyramide des âges



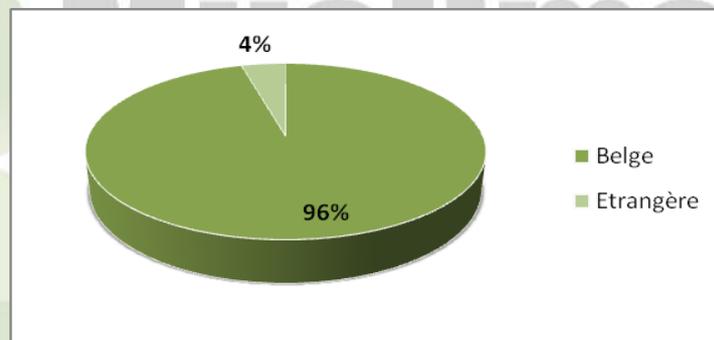
338 personnes âgées de 18 à 29 ans (près de la moitié des plaignants) ont signalé des faits antimusulmans lors de notre recensement. C'est également cette tranche d'âge qui est la plus active pour signaler les faits à une autorité publique compétente.

En effet, 32% des répondants âgés de 18 à 29 ans ont entrepris des démarches pour faire cesser les faits antimusulmans. Moins d'un cinquième des répondants âgés de plus de 30 ans ont signalé auprès d'institutions publiques. En dessous de 18 ans, seuls 9 faits signalés durant ce recensement ont été suivis d'une démarche (40% ne savent pas à qui s'adresser, 38% ne pensent pas que leur plainte sera reçue, 14% manquent de preuves).

## (Presque) tous Belges !

Les victimes ayant signalé un fait islamophobe sont pour la grande majorité de nationalité belge. Seuls 30 signalements ont été reçus de la part d'étrangers, deux européens et 28 extra-européens.

Figure 10 : Répartition selon la nationalité (belge ou étrangère)



L'appel à signalement a permis de récolter de nombreux témoignages de discriminations ou insultes faites à des belges en raison de leur conviction religieuse. Il est très peu question des violences faites aux étrangers dans cet appel lancé à la communauté musulmane en Belgique francophone. Mais tous les cas d'islamophobie envers des citoyens belges recensés ici ne sont pas dépourvus de connotation raciste.

Plusieurs témoignages font référence directement aux origines des victimes.

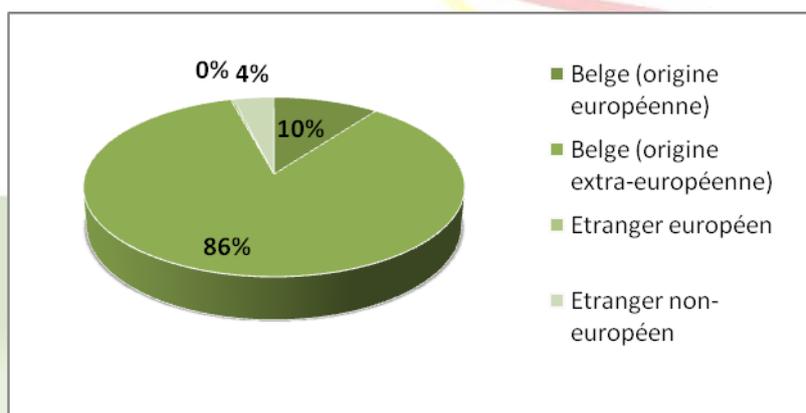
Un témoin se présentant comme non religieux raconte : « *Il y a 6 mois, j'ai été appelé dans le bureau de mon responsable car selon lui ma barbe commençait à devenir gênante. Selon lui, c'est une preuve de radicalisation alors que je ne prie même pas*

*et je ne suis pas religieux. Ma seule origine maghrébine l'a fait fantasmer alors que je suis informaticien et que je ne suis pas en contact avec les clients et surtout que je suis propre sur moi mais je voulais juste porter la barbe comme d'autres qui le font sans être musulman.»*

Une autre demande à « ne [plus] devoir affronter les professeurs qui nous disent clairement devant la directrice que si on veut porter le foulard dehors, qu'on retourne dans notre pays, sans que personne ne réagisse ! ».

En revanche, 86% des belges qui ont signalé des actes antimusulmans sont d'origine extra-européenne. Et il existe une convergence assez évidente entre les discours racistes d'exclusion des immigrés (et enfants d'immigrés) et les discours islamophobes visant à démontrer que l'islam est incompatible avec la société belge et tend à l'envahir.

**Figure 11: Répartition selon la nationalité et les origines**



L'Enquête sur la Tolérance (IPSOS), réalisée en 2009 pour le compte du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, confirme que les Belges font un amalgame entre les nouveaux arrivants, d'une part, et d'autre part des personnes nées ici et appartenant à la deuxième ou la troisième génération de l'immigration<sup>18</sup>.

Or, dans tous les témoignages, une seule demande revient sans cesse: être traité comme un belge comme les autres. Ils sont nombreux à sentir l'obligation de rappeler qu'ils sont belges. Tous demandent à être traité comme des belges comme les autres et refusent d'être considérés comme des citoyens de seconde zone.

<sup>18</sup> Cette étude visait à mesurer les attitudes des Belges envers la diversité ethnoculturelle, ainsi que les sentiments, comportements et idées négatives (racistes, xénophobes, ethnocentriques) ou positives (tolérance, confiance, etc.) envers les minorités ethniques. Quatre groupes ethniques minoritaires étaient ciblés : les Maghrébins, les Turcs, les Africains subsahariens et les Européens de l'Est. La mesure des attitudes relatives à l'islamophobie et à la diversité religieuse ne rentre donc pas dans le domaine de recherche de cette étude. Pas plus que les attitudes vis-à-vis des citoyens belges d'origine étrangère.

L'impression d'être traité différemment de leurs compatriotes belges en raison de leur conviction religieuse ou de leur origine est répandue.

*« Les musulmans, les juifs, les chrétiens, tout citoyen est avant tout un citoyen, j'attends qu'on nous traite tous sur base de citoyenneté. »*

Que la « cause » de la discrimination soit la conviction religieuse ou l'origine extra-européenne des répondants, cela ne doit pas occulter le fait que de nombreux citoyens ressentent aujourd'hui une inquiétude persistante vis-à-vis des personnes de confession musulmane ou supposée comme telle, inquiétude qui alimente le rejet, l'intolérance, le repli sur soi dans notre communauté nationale et engendre discrimination et violence envers les musulman-e-s.

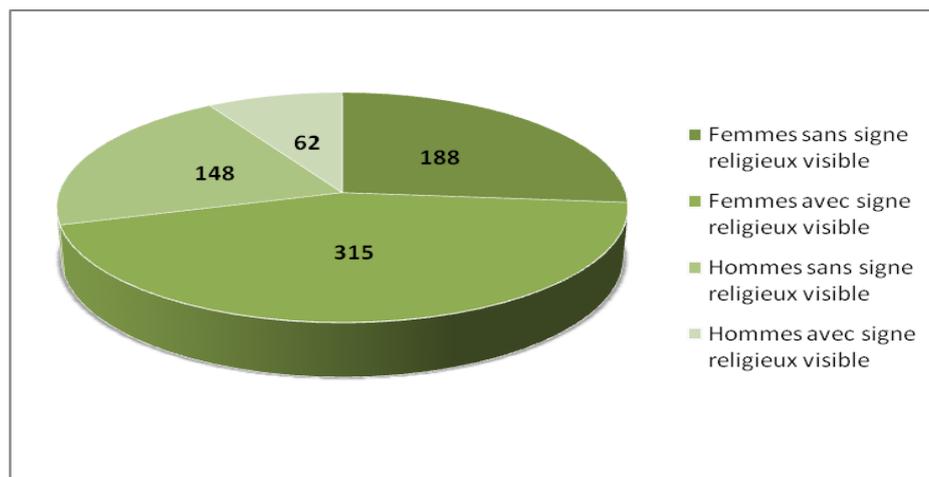
## **Le port de signes religieux visibles n'intervient pas systématiquement**

Quand on parle d'islamophobie, il est souvent question du port du foulard. Or, près de la moitié des personnes ayant répondu à notre appel à signalements (47%) ne portent aucun signe visible de conviction religieuse (ni foulard, ni barbe). Le port de signes religieux visibles est donc loin d'intervenir systématiquement dans les discriminations recensées.

Environ la moitié des signalements vient de personnes ne portant aucun signe visible de conviction religieuse. Certains témoignent d'ailleurs ne pas être musulman pratiquant, d'autres attribuent plus spécifiquement la discrimination à leur origine extra-européenne (principalement maghrébine). Ce serait donc une erreur de réduire l'islamophobie à une question de port du foulard dans l'espace public. L'islamophobie ne touche pas que des personnes portant un signe visible de conviction religieuse.

Un peu plus de la moitié des répondants (53%) ont un signe vestimentaire ou esthétique rendant visible leur confession musulmane (foulard, jilbeb, barbe). Parmi celles-ci, ce sont surtout des femmes portant le foulard qui sont touchées (62% des signalements féminins). En revanche, parmi les répondants masculins, seuls 29,5% portent la barbe.

Figure 12: Répartition par genre et selon les signes extérieurs de conviction religieuse



**C'est surtout dans le secteur de l'enseignement que le port du foulard est le plus discriminant pour les femmes musulmanes.** Les nombreux règlements qui promeuvent la « neutralité » entraînent de facto l'exclusion de certaines femmes, empêchées de poursuivre leur formation en raison de leur conviction religieuse.

Cela aboutit également à certaines situations aberrantes comme celle de cette jeune femme dont la haute école accepte le port du foulard, mais pas l'institution en partenariat avec cette école :

*« Je suis en dernière année et dans le cadre de mes études je dois avoir accès à un département de l'institution partenaire de mon école afin d'avoir accès à des infos pour mes études. L'institution n'a pas voulu me donner accès car elle interdisait le foulard alors que mon école pas! J'ai donc été entravée par rapport aux autres élèves et cela m'a beaucoup touché et sanctionné. »*

Les témoignages dénotent également d'un sentiment d'injustice de la part des citoyens musulmans qui sont particulièrement ciblés par la profusion de règlement visant à la neutralité dans l'espace public. L'application voire la conception de ces règlements vise en particulier les personnes de confession musulmane, moins les autres religions. Plusieurs témoins rapportent des différences de traitement entre l'islam et les autres convictions religieuses ou philosophiques :

*« Pourquoi n'applique-t-on pas le cadre constitutionnel sans ambages ni exceptions car on sait bien que les "signes convictionnels" visent les musulman-e-s! La preuve ma directrice se balade avec une croix en chaînette mais pas de souci car selon elle c'est un bijou »*

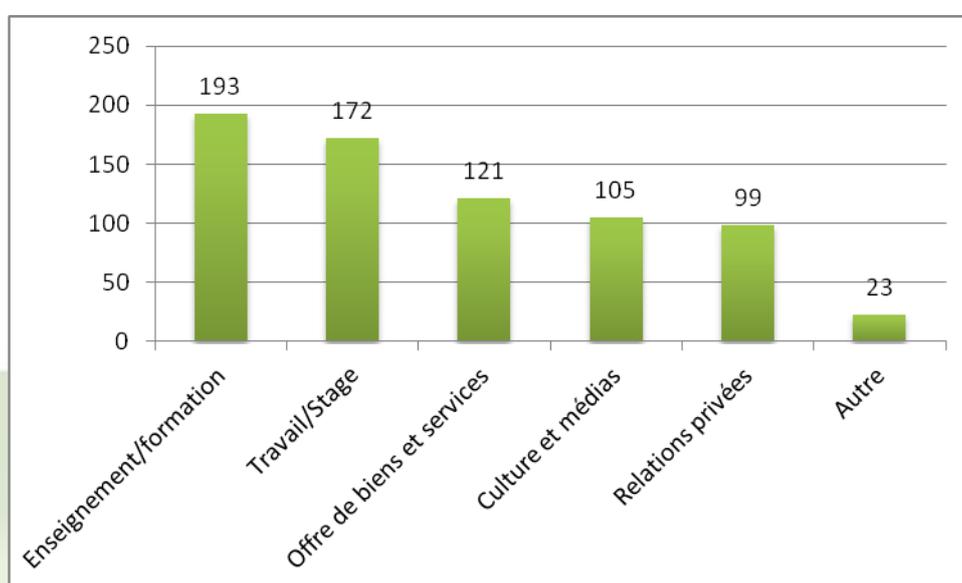
*« Ma collègue critique toujours les religions et n'hésite d'ailleurs pas à afficher ses convictions athées. Cependant, un de mes collègues a reçu un avertissement car il a*

osé parler et expliquer ce qu'est l'islam durant ses heures de travail. Un rapport de prosélytisme a été fait et des collègues se sont plaints de lui. »

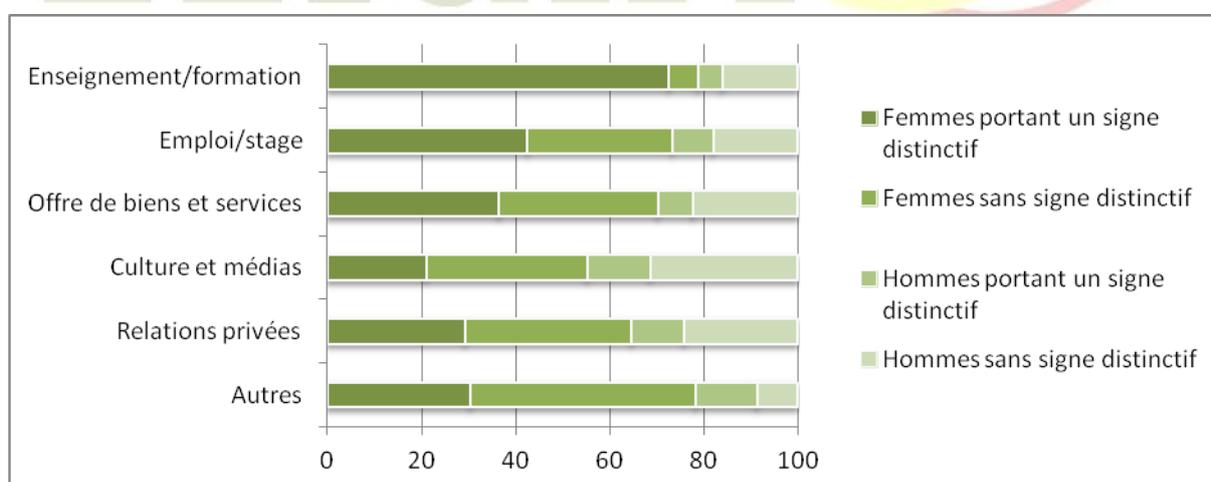
### 3.2.2 Les secteurs de discrimination

Les tableaux suivants répartissent les signalements et les témoignages selon les secteurs où les discriminations se sont produites. Les sections suivantes détaillent les données pour chaque secteur pris séparément.

**Figure 13: Nombre de faits signalés par domaine**



**Figure 14: Répartition des faits signalés par domaine selon le genre et l'apparence**



## 193 faits islamophobes signalés dans le secteur de l'éducation et de la formation

Il y a près de **quatre fois plus de signalements provenant de femmes** que d'hommes concernant l'enseignement (78,8% des faits signalés par des femmes). Pour les autres secteurs concernés (emploi, offre de biens et services), il y a deux à trois fois plus de signalements féminins.

Un quart des signalements sur l'éducation est effectués par des jeunes âgés de 12 à 17 ans, un autre quart par des adultes trentenaires et quarantenaires. La moitié des signalements sur l'éducation est fait par de jeunes adultes âgés de 18 à 29 ans.

Quarante-trois faits ont été signalés dans le niveau secondaire. La majeure partie des signalements concernent cependant l'enseignement supérieur et les formations professionnelles. Des témoignages évoquent des cas d'exclusion dans l'éducation qui ont une incidence directe sur l'insertion des personnes sur le marché de l'emploi.

Il est alarmant de constater que **le port du foulard est un facteur important de discrimination pour l'accès à l'éducation**. Près de trois quarts des signalements concernant l'éducation et la formation concerne des femmes et des jeunes filles portant le foulard.

Plusieurs témoignent qu'elles n'ont pas pu avoir accès à une formation ou à certaines structures éducatives en raison de règlements internes bannissant le port du foulard. Une répondante nous rapporte même la situation absurde à laquelle elle a été confrontée : admise dans un cursus d'enseignement supérieur où elle est autorisée à porter le foulard, elle n'a pas pu avoir accès à certaines données – pourtant nécessaires pour la réussite de ses études – parce que le département où ces informations sont stockées refuse l'accès aux femmes voilées.

L'éducation comme moyen d'émancipation accessible aux femmes est un combat qui a été mené et gagné en Belgique depuis longtemps. Pourtant, l'accès à l'éducation de certaines femmes – celles qui ont des convictions religieuses musulmanes et font un choix vestimentaire en ce sens – est aujourd'hui mis en péril.

Précisons que 70,8% des signalements dans le secteur de l'éducation et de la formation effectués par des femmes voilées viennent d'adultes. Ne s'agissant pas de mineures, l'on peut légitimement s'interroger sur les raisons menant à exclure des adultes et à restreindre leur liberté de conviction religieuse et de culte.

41 hommes et 12 femmes non voilées font état de discrimination dans l'enseignement et la formation. Ce n'est donc pas toujours le refus d'accès à un

établissement en raison du port du foulard qui est signalé. On signale aussi des propos racistes venant de certains professeurs, preuve que l'islamophobie est de plus en plus répandue et banalisée.

Seul un fait sur 7 a été suivi de démarches pour y mettre un terme, le plus souvent auprès de l'organisme responsable de l'accès à la formation. La moitié des répondants (49,4%) n'entreprennent aucune démarche par méconnaissance de leurs droits en la matière ou parce qu'ils ignorent à qui ils peuvent s'adresser. Plus d'un quart (28,3%) pense que la justice ne leur donnera pas raison s'ils signalent la discrimination auprès d'une institution compétente. Un répondant sur six estime manquer de preuves pour dénoncer officiellement les faits.

## **172 faits islamophobes signalés au sein du monde professionnel**

Trois quarts de ces plaintes sont faits par des femmes. Contrairement au secteur de l'enseignement, ces plaintes sont partagées, presque équitablement, entre les femmes portant le foulard et celles qui ne le portent pas. Rappelons que dans l'enseignement, plus de 90% des signalements féminins viennent de femmes portant le foulard. Dans le secteur professionnel, il s'agit « seulement » de 58 % des signalements féminins. Nous avons également recueilli 43 signalements venant d'hommes, la plupart n'arborant aucun signe visible de conviction religieuse.

17 jeunes n'ayant pas atteint la majorité signalent une discrimination dans le secteur professionnel, probablement lors de la recherche de stage ou d'emploi étudiant. Le reste des signalements est réparti équitablement entre les tranches d'âge allant de 18 à 29 ans et de 30 à 49 ans. Les travailleurs peuvent donc être la cible d'islamophobie tout au long de leur parcours professionnel.

Les témoignages rapportent d'ailleurs des cas de discrimination à l'embauche mais aussi des faits qui se sont produits sur le lieu de travail, avec des collègues ou des supérieurs hiérarchiques.

### **« Ce n'est pas parce qu'on porte le voile que cela voile nos compétences »**

Plusieurs témoignages nous sont parvenus concernant des discriminations à l'embauche. Le foulard semble rebuter de nombreux recruteurs potentiels, à l'instar de cette jeune femme qui nous raconte :

*« A un entretien d'embauche, quand la personne m'a vu avec mon foulard, elle ne m'a même pas reçue. Il a dit qu'il me recontactera alors qu'il a reçu les autres personnes qui étaient présentes pour le poste. »* Elle nous fait part de son incompréhension : *« Pourtant l'entretien téléphonique ainsi que mon cv lui avaient beaucoup plu. Malheureusement, les patrons font de la discrimination alors que le foulard n'est qu'un vêtement. »*

Nous avons reçu de nombreux témoignages demandant à ce qu'on arrête de juger un travailleur uniquement sur son foulard ou sur sa barbe. Tous insistent sur le fait que ce sont les compétences qui devraient être déterminantes mais que le recruteur s'arrête souvent uniquement à l'apparence.

*« J'attends que nous soyons enfin considérés comme des humains à part entière, que nous soyons acceptés dans les entretiens d'embauche que ce soit avec un foulard ou avec une barbe , car c'est pas ce qui va nous enlever notre intelligence ou diminuer nos capacités »*

Le sentiment d'injustice, d'être traité différemment des autres citoyens s'exprime aussi chez cet homme : *« d'autant plus qu'il y a d'autres communautés, qui font partie d'autres religions qui peuvent et qui sont acceptés avec leurs barbes. Mais quand il s'agit de musulmans, tout doit être rasé ou rien !!! Pourquoi????? »*. C'est donc également le sentiment d'injustice qui prévaut. À l'instar du secteur de l'enseignement, l'impression qui prédomine est que seuls les musulmans sont ciblés par ce refus des signes de conviction religieuse. Un autre rappelle : *« on n'a pas le droit de nous priver d'évoluer dans notre carrière parce que nous sommes "visibles" »*. Ils demandent donc ni plus ni moins à ce *« l'on se sente enfin respecté comme on respecte les autres. »*

Les signalements que nous avons reçus viennent de personnes désireuses de travailler, de se mettre au service de la communauté. Par exemple, cette jeune femme :

*« Tout ce que j'espère est que le diplôme d'assistante sociale que je dois obtenir en juin m'ouvrira les portes du monde professionnel. (...) en tant qu'étudiante j'ai postulé à de nombreuses offres sans réponse, je me suis présentée à bon nombre d'entretiens avec toujours une réponse négative, ce qui me pousse à croire que mon foulard, mon nom, mes origines vont réellement me poser problème dans quelques mois »*.

### **« Ma seule origine maghrébine l'a fait fantasmer »**

Le nom et les origines de la personne sont également un facteur de discrimination. La plupart de nos signalements viennent de belges qui ont des origines extra-européennes. Tous ne portent pas de signes esthétiques visibles de leur conviction religieuse. En effet, l'islamophobie ne cible pas que les musulmans, mais aussi toute

personne supposée musulmane en raison de la couleur de sa peau, de son allure ou de ses origines. En 2009, l'enquête (IPSOS) sur la tolérance, mettait en évidence l'amalgame fait entre les nouveaux arrivants et les personnes nées ici et appartenant à la deuxième ou troisième génération de l'immigration<sup>19</sup>. Or les personnes qui ont signalé auprès de Muslims' Rights Belgium des faits d'islamophobie appartiennent en grande partie à la seconde catégorie.

Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme a réalisé en 2012 un baromètre de la diversité et des discriminations dans le monde professionnel<sup>20</sup>. Cette enquête met en lumière certains cas de discrimination liée à la prétendue race ou aux origines, qui sont donc assez similaires à ce que vivent les citoyens belges musulmans ou originaires de pays à majorité musulmane. Il ressort clairement de leur enquête que les travailleurs d'origine étrangère ou appartenant à une minorité sont discriminés à l'embauche. 8% des responsables des ressources humaines concèdent que les candidats issus d'une minorité ethnique doivent davantage prouver leur valeur lors d'une procédure de sélection et ce, pas uniquement durant le premier entretien.

Il est rassurant de lire que pour près de sept Belges sur dix (68%), il n'est pas acceptable qu'une entreprise refuse d'engager un candidat qualifié pour une fonction parce qu'il fait partie d'une minorité ethnique. En outre, 52% des Belges pensent que les membres de minorités ethniques ont plus de difficultés que les Belges à trouver du travail, contre 14% de la population qui estime au contraire que ces personnes trouvent plus aisément un emploi que les Belges. Cependant, quand on interroge les personnes d'origine étrangère, 75% d'entre elles disent avoir été victimes de discrimination au moins une fois durant leur recherche d'emploi. La principale minorité ethnique en Belgique, les personnes d'origine marocaine sont 20% à déclarer avoir été victimes d'une discrimination à l'embauche au cours de l'année écoulée et 10% évoquent une discrimination sur le lieu de travail. Le Centre précise que « bien que ces chiffres ne reflètent pas des comportements réellement observés, ils fournissent tout de même une indication sur l'ampleur des discriminations sur le marché de l'emploi »<sup>21</sup>.

Précisant qu'il est difficile en cette matière de savoir si la discrimination est fondée sur la religion ou l'origine ethnique, le Centre rapporte également que près de la moitié des recruteurs en ressources humaines (45%) disent que certains signes

---

<sup>19</sup> Cette enquête pour le compte du Centre pour l'égalité des chances et de lutte contre le racisme portait sur les attitudes des Belges vis-à-vis des minorités étrangères. Il faut donc préciser que ni l'islamophobie, ni les attitudes vis-à-vis des Belges d'origine étrangère n'ont été investigués durant cette étude.

<sup>20</sup> Le Centre a décidé de faire régulièrement rapport sur les secteurs les plus directement concernés par la diversité. Le premier baromètre publié en 2012 traite de l'emploi. Ensuite viendra le logement (en 2014) et l'enseignement (en 2016). Ces baromètres seront réalisés par cycle pour permettre la comparaison des résultats avec un intervalle de six ans.

<sup>21</sup> Centre pour l'égalité des chances, Baromètre de l'emploi 2012

religieux, comme le foulard, ont un impact sur la sélection finale. 44,2% des recruteurs interrogés estiment que le port de signes extérieurs de conviction religieuse influence la sélection lorsqu'il s'agit de sélectionner un candidat à un emploi d'ouvrier et pour la moitié d'entre eux, il en va de même pour les fonctions d'employés et de cadres. Ces résultats vont dans le sens des témoignages recueillis par Muslims' Rights Belgium. Ils indiquent que le port du foulard est effectivement un facteur de discrimination à l'embauche mais aussi que, plus largement, l'appartenance du travailleur à la communauté musulmane au sens large (de par ses origines, des similitudes physiques avec les migrants autant que de par leur conviction religieuse) est source de discrimination.

Cette discrimination à l'embauche est d'autant plus préoccupante pour les travailleurs qui ont répondu à notre appel à signalement qu'il existe un grand sentiment de culpabilité à l'idée d'être au chômage. Ils ne veulent pas être perçus comme des profiteurs du système, mais se sentent dans l'impasse quand, malgré les études et les compétences, le refus à l'embauche est systématique. A l'instar de cet homme : *« On nous discrimine, puis on nous reproche de vivre des aides sociales, mais on ne demande qu'à travailler ! »*.

D'après le baromètre Emploi du Centre pour l'égalité des chances et de lutte contre le racisme près de la moitié (environ 40%) approuvent l'idée selon laquelle il faudrait renvoyer les minorités chez elles en cas de diminution du nombre d'emplois dans notre pays. Or, plusieurs de nos répondants font remarquer que s'ils appartiennent à une minorité visible, ils n'en sont pas moins des belges et jugent ahurissant de leur demander de rentrer « chez eux ». L'islamophobie est à combattre, qu'elle cible des belges ou des étrangers. Mais l'islamophobie a paru d'autant plus insultante à de nombreux de nos répondants car ils sont belges et refusent d'être assimilés à des étrangers sur notre territoire. Quand on lit dans le rapport du Centre pour l'égalité des chances, que les jeunes Turcs et Marocains (y compris de la deuxième et de la troisième génération) ont nettement plus de difficultés à accéder au marché de l'emploi que les Belges du même âge, il a lieu de s'inquiéter. D'autant plus que quand ils y accèdent, ils doivent souvent se contenter de moins bonnes conditions de travail et d'une fonction en dessous de leur niveau de qualification<sup>22</sup>.

**« Nous voulons simplement être considérés comme belges et pas comme des étrangers qui veulent imposer la religion du Maroc. Je suis belge et ma religion est mon choix »**

L'enquête du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme montre aussi que la proportion d'entreprise proposant des aménagements raisonnables sur le lieu de travail demeure réduite, même si elle est en augmentation. Par exemple, 30% des organisations interrogées permet d'adapter les horaires de travail durant le

---

<sup>22</sup> Centre pour l'égalité des chances, Baromètre emploi 2012

mois de Ramadan (surtout à Bruxelles, moins en Wallonie et en Flandre) et 15,8% permettent que des tâches plus légères soient effectuées durant cette période. 29,3% des organisations tiennent compte de certaines fêtes religieuses autres que celles légalement reconnues, comme la fin du jeûne du Ramadan<sup>23</sup>.

A ce propos, nous avons récolté plusieurs témoignages de femmes qui n'osent pas porter le foulard alors qu'elles le souhaiteraient. La plupart travaille dans le secteur public et elles ont peur que leur demande soit mal perçue par leur employeur. Le témoignage de cette dame exprime bien les difficultés auxquelles sont confrontées les musulmanes qui désirent porter le foulard. Il est inquiétant surtout de voir le mépris et la violence avec lesquels sa demande est rejetée :

*« Je travaille dans une institution publique et j'ai toujours souhaité porter le foulard. Ayant changé d'horaire, j'ai commencé plus tôt et quand j'arrivais au travail, les femmes de ménage terminaient et quittaient. J'ai vu que deux d'entre elles étaient voilées. J'ai pris mon courage à deux mains et j'ai demandé à mon supérieur de mettre un foulard discret (en arrière) mais il a été ferme et menaçant. Quand je lui ai parlé des femmes de ménage aussi engagées par le même employeur public que moi, il m'a répondu que **les femmes voilées c'était pour le ménage** et que si je voulais vraiment me voiler alors que je devais faire ce métier. »*

Seul un fait sur 7 a été suivi de démarches pour y mettre un terme, le plus souvent auprès de l'organisme responsable de l'accès à la formation. Comme pour l'enseignement, très peu de faits signalés auprès de MRB ont été suivis de plainte officielle. Plus de la moitié des répondants (55,7%) n'entreprennent aucune démarche par méconnaissance de leurs droits en la matière ou parce qu'ils ignorent à qui ils peuvent s'adresser. Les autres, pour la plupart, n'espèrent pas de considération pour leur préjudice, souvent en raison de la difficulté à fournir des preuves.

## **Et 348 autres faits signalés dans les médias et la culture, les biens et services, les relations privées**

348 faits islamophobes ont été recensés dans les autres secteurs de la vie publique : l'accès aux biens et services, les médias et la culture, les relations et la section 'autres'.

---

<sup>23</sup> Baromètre emploi 2012

## Offre de biens et services

121 signalements font état d'islamophobie concernant l'offre de biens et services. Cela peut aller de remarques insultantes au refus d'accès à certains biens ou services en raison des convictions religieuses de la victime. Ce sont encore une fois surtout des femmes qui signalent ces faits (70,2% des signalements). La moitié d'entre elles ne portent pas le foulard. Le problème n'est donc pas ici spécifiquement lié au port de signes visibles de conviction religieuse.

9 signalements proviennent de personnes âgées de plus de cinquante ans. Ce sont surtout des jeunes qui signalent ces faits. Près de 60% des signalements viennent de personnes âgées de moins de 30 ans, dont 18 signalements de la part de mineurs d'âge.

Un signalement sur sept est suivi de démarches pour faire cesser les faits. Notons en particulier que trois signalements ont été suivis d'une plainte auprès de la police et cinq autres auprès d'une autre institution compétente.

## Médias et culture

Les signalements d'islamophobie dans les médias et la culture en général sont le fait d'un nombre quasi égal de femmes et d'hommes. Il s'agit du seul secteur dans lequel les femmes ne sont pas surreprésentées.

Il s'agit également d'un secteur dans lequel l'islamophobie cible rarement une personne. Les signalements ne proviennent pas de victimes directement visées par le propos antimusulman. Les personnes qui signalent ces faits ont plus rarement été directement visées, à titre personnel, par la discrimination ou la violence islamophobe. Il s'agit plutôt d'une violence indirecte, consistant pour l'essentiel aux préjugés qui sont répandus sur la « communauté arabo-musulmane ». On peut également noter que près de 65% des personnes signalant des propos islamophobes dans les médias et la culture ne portent pas de signes visibles d'appartenance religieuse.

Près d'un signalement sur cinq a été suivi d'une démarche pour faire cesser les faits, davantage que dans les autres secteurs de la vie publique.

Près de 60% des personnes ne signalent pas les faits, persuadés que la justice ne leur donnera pas raison malgré qu'ils estiment avoir subi un préjudice. Pour les autres secteurs d'activités, c'est le plus souvent la méconnaissance qui est invoquée comme raison pour ne pas reporter les faits.

## 4 LA PAROLE AUX VICTIMES ET AUX TÉMOINS D'ACTES ISLAMOPHOBES

---

Ce chapitre reprend les propos des victimes ou des témoins de l'islamophobie en Belgique. Muslims' Rights Belgium a voulu donner la parole aux premiers concernés, estimant que la parole ne leur était pas suffisamment donnée dans les médias.

Il est urgent de prendre conscience de l'impact psychologique de la discrimination, notamment la discrimination islamophobe.

### « Qu'on arrête de nous faire passer pour les méchants »

« Les médias sont pointés du doigt dans de nombreux témoignages, y compris au sein de signalements qui ne concernent pas le secteur médias et culture. Tous insistent sur le fait que l'islam et les **musulmans tels qu'ils sont dépeints dans les médias ne correspondent en aucun cas à leur réalité en tant que belges de confession musulmane**. Prenons par exemple cet homme qui demandent à ce qu'on arrête « les reportages comme charia of Belgium [Sharia4Belgium] à la tv, la majorité des musulmans en Belgique, c'est pas ça ! ». Dans le même ordre d'idée, celui-ci suggère aux médias d'arrêter « de faire peur à la population non-musulmane en leur montrant plus souvent les bons aspects de la religion. »

Un autre demande « qu'ils rétablissent la vérité et que les médias arrêtent de nous faire passer pour les méchants, [responsables des] problèmes majeurs de la société et tant d'autres choses... ». Nos répondants ressentent aussi l'amalgame qui est fait dans les médias entre les sujets d'actualité internationale et la situation des musulmans de Belgique. « Ce que disent les media est totalement faux, les musulmans veulent la paix et sont des gens bien. Pas des bombes vivantes ou autres propos qu'on peut entendre tout les jours dans les media ou bien à mon boulot ». Sur la politique intérieure, les témoins regrettent également que les mauvais exemples fassent la une, donnant l'impression que la communauté musulmane se résume à une poignée de criminels, délinquants et terroristes en devenir. Sans occulter les délits commis par des personnes de confession musulmane, **il est important de lutter pour combattre la généralisation et les préjugés qui atteignent l'ensemble de la communauté musulmane sans distinction**.



© Hors Collection, Watterson Bill – 2005

Pour la plupart de nos répondants, les médias participent directement à la propagation de l'islamophobie au sein de la population belge. Mais ils ne sont pas les seuls pointés du doigt : les discours tenus par certains hommes et femmes politiques dans l'espace public, les propos de responsables hiérarchiques sur le lieu de travail, eux aussi banalisent les actes de discrimination envers les musulmans.

Le rôle d'une minorité de musulmans est également mis en évidence dans certains signalements, à l'instar de cet homme qui souhaite « empêcher les islamistes aussi de montrer une mauvaise image de la religion musulmane ». Dans le même ordre, nous constatons que des individus et petits groupes organisés sont très actifs sur internet pour instiller la peur et la haine de l'islam. Ces individus ne demeurent pas cantonnés à leurs propres sites internet et public conquis, ils sont de plus en plus visibles sur internet sur des sites généralistes, tels que ceux de la presse. Deux de ces personnes haineuses ont d'ailleurs rempli notre questionnaire sur l'islamophobie, « invitant » les musulmans à rentrer dans leur pays (sic !)...

### **La stigmatisation de la communauté musulmane produit discriminations et violences**

L'islamophobie devient monnaie courante dans les discours. Mais elle influence également les comportements de part et d'autres. Plusieurs témoignages rappellent que ces discours de plus en plus répandus ouvrent la voie à des discriminations et violences directes dans d'autres secteurs de la vie (enseignement, emploi, vivre-ensemble, etc.). A dire vrai, la grande majorité des témoignages va dans ce sens : **il faut une meilleure prise de conscience de ce cercle vicieux dans lequel l'islamophobie prospère.**

Les personnes ayant répondu à notre signalement, qui ne sont d'ailleurs pas toutes musulmanes, estiment en premier lieu que la communauté musulmane est peu connue et mal comprise par leurs compatriotes belges. Cette méconnaissance engendre l'incompréhension, qui elle-même engendre la peur, la méfiance et finalement le rejet. C'est ce climat qui ouvre la porte à une série de violences et de discriminations dont sont aujourd'hui victimes les musulmans de Belgique.

Les médias et les politiques sont en particulier accusés de ne faire « *qu'allumer la mèche qui par la suite prend feu avec les problèmes causés par la population* »

« *Que l'on arrête de stigmatiser la communauté musulmane dans son ensemble, notamment dans les médias locaux (voir commentaires sur le site de La Meuse à propos d'articles touchant à l'islam). Beaucoup de nos concitoyens (jeunes et surtout plus âgés) sont influencés par les mensonges que l'on colporte au sujet des musulmans; des mensonges que certains intègrent comme étant véridiques.* »

Plusieurs témoignages mettent également en garde contre le repli sur soi de la communauté musulmane en réaction à ce climat de méfiance. Une réaction naturelle mais qui alimente les inquiétudes des belges non-musulmans.

« *Les média pointent une religion dans le sens négatif, stigmatisent et nourrissent des propos racistes, il serait temps d'agir. Les musulmans vivent mal ce rejet et c'est pour cela qu'ils se replient entre eux dans le communautarisme. Refuser le droit au logement, le droit au travail et à l'éducation c'est simplement créer des ghettos...Se promener à la mer et se faire insulter de fille de Ben Laden ou se faire cracher dessus, vous trouvez cela normal? »*

**« Pour un simple morceau de tissu, on n'est pas vu comme tout le monde »**

Les limitations croissantes à la liberté de culte entraînent des discriminations réelles pour l'accès à l'éducation, au marché de l'emploi et à certains services publics. Les femmes voilées, en particulier, se voient nier l'accès à certaines formations et éprouvent des difficultés dans le monde du travail, que ce soit à l'embauche ou sur leur lieu de travail. Le rejet de tout ce qui se rapporte à l'islamité devient dans la pratique une attaque contre l'émancipation des femmes musulmanes. Elles sont nombreuses à nous en faire part.

« *Qu'il soit interdit de refuser une personne parce qu'elle porte un foulard (ou autre), alors que cette personne était compétente.* »

Le refus en raison du port du foulard est d'autant plus questionnant quand il émane d'une figure d'autorité. De nombreux règlements limitent actuellement l'expression de la liberté de culte et de conviction dans de nombreux endroits : écoles secondaires, établissements d'éducation et de formations pour adultes, institutions publiques, lieux de travail, etc. Les lieux publics ne doivent pas exclure certaines personnes sur base de leur conviction religieuse, et même si celle-ci en amène certains à adopter un style vestimentaire reconnaissable.

*« Qu'ils arrêtent d'interdire tout signe religieux dans les lieux publics. Un pays de démocratie doit accepter la diversité ! »*

La plupart nous demande d'interpeler le monde politique pour qu'une position claire soit adoptée sur la question du port du foulard dans les écoles et institutions publiques. Excepté la décision de bannir le port du niqab et de la burka – phénomène somme toute marginal et qui ne touchait directement aucun de nos répondants, les pouvoirs publics évitent de prendre une position claire sur la question du port du foulard. Cette situation donne moins de protections aux musulmanes, confrontées à une multitude de règlement et non à une loi qui ferait l'objet d'un débat public. Il n'y a d'ailleurs pas que sur la question du port du foulard que les belges musulmans qui nous ont contactés souhaitent **que les pouvoirs politiques clarifient leur position et ouvrent un débat serein.**

Nos répondants demandent également plus de clarté concernant le prosélytisme, notamment sur le lieu de travail. A plusieurs reprises, ils rapportent leur impression que tout acte de leur part – un bout de tissu, une discussion sur la religion – est vécu comme un acte de prosélytisme et un danger imminent. D'autre part, ils ne peuvent s'empêcher de remarquer que la règle n'est pas la même lorsque ce sont des opinions laïques – surtout – ou liées à d'autres confessions religieuses qui sont affichées.

*« Une position claire d'interdiction ou d'acceptation du foulard à l'école secondaire (ne pas laisser le choix au directeur de l'établissement) et, plus généralement, que le Gouvernement pose concrètement une législation par rapport à l'Islam (port du foulard à l'école, droit à tous d'avoir une mosquée, interdiction d'égorger, ...). Que tout soit clair déjà d'un point de vue législation. Cela facilitera aussi les démarches de contestation des musulmans si une loi leur paraît absurde ou contestable. Qu'on puisse se battre contre quelque chose de réel plutôt que d'éphémère et lié à un établissement/lieu unique. »*

## « Malgré ma nationalité belge, manifestement les lois ne sont pas les mêmes pour tous »

Des Belges qu'on menace de « renvoyer dans leur pays » s'ils veulent jouir des mêmes droits que leurs compatriotes appartenant à d'autres convictions religieuses ou philosophiques. C'est ce que nous racontent les témoignages recueillis à l'occasion de cet appel à signalement.

*« Nous ne voulons pas être privilégiés mais simplement avoir les mêmes droits. [Je veux] être considérée comme belge et pas comme une étrangère qui veut imposer sa religion du Maroc, car je suis belge et ma religion est mon choix »*

Certains témoignages font remarquer que les signes d'appartenance religieuse sont bannis uniquement quand ils sont liés à l'islam. Le rejet est tel que tout signe d'islamité, tout propos vis-à-vis de la religion est perçu comme une invasion dangereuse.

*« En ce qui me concerne je suis né ici, étudié ici, obtenu des diplômes belges, je suis bilingue et me sent à 100% belge. Pourquoi me différencier par ce que ma religion est autre? »*

Certains ont également le sentiment d'être moins bien protégés que d'autres minorités face aux discriminations et aux expressions de haine. Certains évoquent leur souhait de voir une loi spécifique pour l'islamophobie, à l'instar de ce qui existe pour l'antisémitisme (aucun ne mentionne la proposition sénatoriale concernant la lutte contre l'islamophobie proposée en février 2013). Ce que tous disent, c'est que **les discriminations sur base de la conviction religieuse doivent être davantage combattues, et ce qu'elles soient dirigées contre des chrétiens, des juifs ou des musulmans.**

## « Que les politiques et les médias donnent l'exemple ! Qu'ils ne discriminent pas eux-mêmes et encouragent les initiatives du vivre ensemble, de la connaissance des différentes composantes de notre société »

Les personnes qui ont participé à notre appel à signalement demandent aux médias et aux hommes et femmes politiques une véritable prise de conscience vis-à-vis du phénomène d'islamophobie dans notre pays. Ils estiment que l'islamophobie est de plus en plus répandue et socialement acceptée et qu'il est grand temps de réagir.

*« D'être plus clair et ne pas laisser le doute se glisser dans la tête de monsieur et madame tout le monde. J'attends d'eux [des futurs élus] qu'ils nous comptent aussi comme étant et faisant partie de la société. Nous sommes belges »*

Ils en appellent aux médias et aux leaders d'opinion pour qu'un véritable effort d'information et d'éducation soit entrepris. La stigmatisation d'une communauté, si elle fait vendre, n'en a pas moins des effets concrets et blessants sur le vécu des musulmans en Belgique. Il faut en particulier stopper la généralisation et les préjugés sur les musulmans à partir de quelques faits isolés ou de l'actualité internationale.

*« Qu'on apprenne aux gens qu'il ne faut pas tout relier à l'Islam (exemple le sapin de Noël à Bruxelles) »*

De manière générale, nos répondants aimeraient qu'on sensibilise les belges non-musulmans à la problématique de l'islamophobie en leur faisant connaître l'islam et la communauté musulmane. Ils jugent important de fournir une image plus positive des musulmans de Belgique et plus fidèle aux réalités – multiples – au sein de la « communauté musulmane ».

*« Sensibilisation auprès de la nouvelle génération, des jeunes esprits, afin de voir grandir de futurs citoyens respectueux de toutes les religions présentes en Belgique, des citoyens tolérants. »*

*« Une conscientisation de la population [à propos] du statut égal de citoyen des personnes d'origine étrangère et qu'il faut donc s'accepter et s'entraider »*

*« Mettre en place une plateforme visant l'entre-connaissance »*

L'effort d'éducation et d'information n'est pas utile uniquement pour les non-musulmans. Plusieurs témoignages insistent pour qu'on informe davantage le public sur les actes qui sont condamnables et sur les voies de recours possibles. La plupart des faits signalés auprès de Muslims' Rights Belgium ne font l'objet d'aucune plainte auprès des pouvoirs publics. Mieux informés, les victimes et témoins d'islamophobie pourront davantage se faire entendre.

*« Qu'ils informent au mieux les personnes de leur droit qu'un acte islamophobe est condamnable. Qu'ils sensibilisent ce public qu'un propos est également condamnable, de ne pas attendre un acte pour agir. Que l'on puisse former au mieux les professionnels des associations afin qu'ils sachent orienter ce public au mieux et les accompagner dans la procédure.»*

Les personnes qui ont répondu à l'appel à signalement demandent du changement. Ce changement ne peut venir que des efforts conjugués des élites politiques, des médias, des employeurs, des musulmans et des non-musulmans. Beaucoup reste à

faire. Ces efforts sont cependant essentiels dans le cadre de la lutte contre l'islamophobie à l'ouverture d'un échange serein au sein de la communauté nationale concernant les expressions de conviction religieuse ou philosophique au sein de l'espace public.

## 5 Conclusion

---

Les témoignages concordent avec deux constats mis en évidence par Muslims' Rights Belgium :

- La propagation de discours islamophobes, loin d'alimenter un débat serein sur la place accordée à l'expression de la conviction religieuse dans l'espace public, renforce au contraire l'incompréhension et la méfiance mutuelle au sein de notre communauté nationale.
- Cette banalisation de l'islamophobie dans les discours publics est suivie d'une banalisation des actes de discriminations et de violence envers les personnes qui sont – ou paraissent – musulmans, notamment dans des secteurs aussi cruciaux que l'éducation et l'emploi.



Muslims  
RIGHTS

## 6 Recommandations pour combattre efficacement l'islamophobie

---

En cette année d'élections, Muslims' Rights Belgium souhaite formuler des recommandations qui concernent les instances européennes, les niveaux fédéral, régional et communautaire belges.

Compte tenu des prochains scrutins et du focus emploi et formation adopté dans le présent rapport, Muslims' Rights Belgium a décliné ses recommandations de la manière suivante :

- dans la première partie, les recommandations sont réparties en fonction de chacun des niveaux de pouvoir.
- dans la seconde partie, les recommandations sont adressées aux employeurs et aux syndicats.

### 6.1 Recommandations par niveau de pouvoir

#### 6.1.1 Au niveau européen

Muslims' Rights Belgium préconise un travail de coordination au niveau européen et un soutien des directions responsables de la Commission européenne et des parlementaires européens pour :

- ♣ Soutenir des initiatives au niveau européen (à l'instar d'IMAN Project ou du projet « Equality data » d'ENAR) qui ont pour but de collecter les statistiques relatives à l'islamophobie sur le lieu de travail ou de tout autre type de discriminations dans les pays membres de l'UE;
- ♣ Recenser et partager les bonnes pratiques issues de chaque pays de l'Union Européenne afin de faire reculer les discriminations dans les milieux du travail et de la formation;
- ♣ Sensibiliser et coopérer avec des organisations d'employeurs et de travailleurs pour les sensibiliser quant à l'islamophobie et leur donner les outils nécessaires pour la combattre au sein de leurs réseaux.

## 6.1.2 Au niveau fédéral

- ♣ Veiller à l'application stricte des lois anti-discrimination<sup>24</sup>. Ceci revient également à ne pas permettre aux employeurs privés d'y échapper en invoquant le motif que tel ou tel symbole culturel ou religieux pourrait déplaire aux clients, ou qu'il serait incompatible avec l'image de l'entreprise.
- ♣ Accorder la liberté de port de signes convictionnels aux agents de l'Etat fédéral en tenant compte du fait que la neutralité n'est objectivable que dans les faits et prestations de l'agent et non dans son apparence vestimentaire et/ou physique.
- ♣ Demander aux services de l'inspection sociale d'accorder toute leur attention aux situations de discrimination, souvent subtiles, liées à l'appartenance religieuse dont sont victimes les travailleurs de confession musulmane.

## 6.1.3 Aux niveaux régional et communautaire

- ♣ Supprimer les interdictions faites aux élèves, étudiantes et travailleuses musulmanes qui souhaitent poursuivre leurs études ou travailler tout en gardant leur foulard. L'interdiction qui leur est faite actuellement est une entrave à leur liberté individuelle et à leur désir d'émancipation et participe à leur exclusion de la société.
- ♣ Renforcer la collaboration entre le Centre pour l'Egalité des Chances et les organismes chargés de la formation (Actiris, VDAB, Forem) dans le cadre de la lutte contre l'islamophobie.

## 6.1.4 Aux responsables des entreprises et aux syndicats

- ♣ Prendre, dans les entreprises, toutes les mesures nécessaires afin de prévenir le profilage racial ou religieux, ainsi que toute autre forme d'islamophobie lors des entretiens d'embauche (notamment via l'utilisation du CV anonyme);
- ♣ Lutter radicalement contre les discriminations envers les femmes musulmanes qui souhaitent porter le foulard dans leur vie professionnelle;

<sup>24</sup> <http://www.diversite.be/la-loi-anti-discrimination-du-10-mai-2007>

♣ Mettre en place dans les entreprises un baromètre de la diversité qui intègre la variable de conviction religieuse, tout en respectant le droit à la vie privée et la protection des données privées;

♣ Intégrer dans les calendriers d'entreprises les fêtes des différents cultes et philosophies et harmoniser le principe des congés de circonstance (congé pour communion ou fête laïque);

## 6.2 Recommandations à huit acteurs majeurs de notre société

En outre, voici les recommandations permettant à chaque acteur de participer à la lutte contre l'islamophobie en Belgique :

### 6.2.1 Aux responsables politiques

- Sensibiliser les **responsables politiques** au rôle qu'ils peuvent jouer dans la **déconstruction des stéréotypes** relatifs à l'islam et aux musulmans ;
- **Dénoncer les propos populistes islamophobes**, notamment en provenance de partis populistes (La Droite, le Parti Populaire,...) ou d'extrême-droite (Vlaams Belang, Front National de Belgique, ...), comme **portant atteinte à la cohésion sociale** sans pour autant refuser le discours critique (pour autant qu'il ne soit pas outrancier ou anxiogène) ;
- **Normaliser la contribution des communautés musulmanes dans le discours politique** afin de mettre en évidence leur participation et leur contribution à notre société ;
- Créer un **Observatoire du discours médiatique et politique** visant à analyser les discours populistes et extrêmes, les déconstruire et d'en mesurer l'impact sur la population.

### 6.2.2 Aux responsables des médias

- Demander au **Conseil Supérieur de l'Audiovisuel de sensibiliser les journalistes et les rédacteurs en chef** au rôle qu'ils peuvent jouer dans la déconstruction des préjugés sur l'islam et éviter les amalgames sur des sujets relatifs à l'immigration, l'intégration ou le terrorisme ;
- **Organiser des formations** à l'attention des journalistes en vue d'une **meilleure compréhension de la diversité en champ référentiel musulman**,

organisée par Muslims' Rights Belgium ou d'autres organismes, pour éviter les clichés dans les médias

*(Remarque : une erreur fréquente étant de mettre une dame en foulard dans un article parlant de l'intégration ou des primo-arrivants, laissant présupposer le caractère étranger de la personne par un signe distinctif lié à une religion, ce qui est simpliste bien entendu)*

- **Dénoncer les unes de journaux ou de magazine exposant l'islam ou les musulmans de façon anxiogène ou volontairement excessive** dans un but marketing, financier ou avec la volonté de choquer ouvertement ;
- Sensibiliser les médias sur la nécessité de **normaliser davantage l'islam de Belgique au travers des moments forts** de la vie des communautés musulmanes (tout en veillant à en promouvoir la diversité des points de vue et les initiatives citoyennes).

### 6.2.3 Au Centre pour l'Égalité des Chances

- **Approfondir l'analyse des résultats** annuels du Centre pour mieux caractériser l'islamophobie (voir les tableaux incomplets du chapitre 4) ;
- Créer au sein du Centre un « **groupe de travail** » dédié à l'islamophobie ou une « **cellule veille** » sur l'islamophobie ;
- Soutenir des **campagnes d'information et de formations** des responsables des communautés musulmanes (associations, écoles, mosquées, mouvement de jeunesse, ...) pour leur permettre de mieux repérer et dénoncer l'islamophobie ;
- Combattre spécifiquement les **crimes de haine islamophobes** qui peuvent être provoqués par les discours populistes, racistes, xénophobes diffusés à travers les **médias et sur Internet** (emails en chaîne) ;

### 6.2.4 A l'Institut pour l'Égalité Hommes-Femmes

- Approfondir les raisons pour lesquelles **les femmes musulmanes sont davantage victimes** des faits islamophobes ;
- Mettre en place des **projets spécifiques avec des femmes musulmanes**, victimes de discriminations à l'emploi ou à l'éducation pour mieux comprendre les mécanismes de stigmatisation ou d'exclusion ;

- **Inclure des femmes musulmanes** (ou des associations) **dans le fonctionnement de l'Institution** et dans ses différentes campagnes d'information ;

### 6.2.5 Au monde de l'enseignement et aux universités

- **Déconstruire**, dans le champ académique, **le mythe de l'islamisation** et analyser l'impact sur la population des discours islamophobes et populistes ;
- **Inscrire dans les manuels scolaires la contribution de l'islam à la construction de l'Europe** pour lutter contre la vision binaire d'un islam exogène et **mettre en lumière la contribution des immigrations successives à notre pays** pour valoriser le patrimoine identitaire de certains jeunes ;
- **Ouvrir le champ académique à la diversité** pour faire émerger des référents sur la question de l'islam et des leaders d'opinion soucieux de construire un islam de Belgique ;
- Créer un **Institut de Théologie musulmane** pour former les imams en Belgique, en intégrant à la fois le patrimoine de l'orthodoxie islamique dans toute sa richesse et les sciences humaines et sociales de notre contexte belge et européen ;

### 6.2.6 Aux mouvements de jeunesse

- Lutter dans les associations et les mouvements de jeunesse contre les **préjugés liés à l'islam et aux musulmans** ;
- Organiser des **débats et des campagnes d'information** sur les droits fondamentaux et la lutte contre l'islamophobie ;
- Prendre en compte les spécificités de la jeunesse musulmane pour **l'intégrer dans les structures actuelles de mouvements de jeunesse, de clubs sportifs et d'associations socio-culturelle** et ce, afin de garantir son épanouissement et son ouverture sur le monde.

## 6.2.7 Aux différents cultes et philosophies

- Promouvoir le **dialogue entre les différentes communautés philosophiques et convictionnels** afin de lutter contre les préjugés et les représentations réciproques erronées ;
- Favoriser la rencontre entre des personnes de différentes convictions dans des **projets fédérateurs** (lutte contre la pauvreté, lutte contre la malpropreté,...) ;
- Développer une **journée de visite des lieux de culte et des philosophies** dans chaque ville, visant à promouvoir le respect mutuel et à faire connaître les communautés islamiques au niveau local ;

## 6.2.8 Aux communautés musulmanes

- **Informers les citoyens de confession musulmane de leur droit** ; mettre en place des séances d'informations sur la lutte contre les discriminations et l'islamophobie, visant notamment à faire la différence entre les actes islamophobes en infraction à la loi antidiscrimination et ce qui relève de la liberté d'expression ;
- **Mettre en place des campagnes d'écoute à l'échelle locale** visant à établir un dialogue avec les citoyens d'une même ville et à entendre les craintes légitimes ou infondées relatives à l'islam ou à la présence des musulmans et à la visibilité de l'islam dans l'espace public ;
- **Dénoncer davantage les discours de haine, les mécanismes de radicalisation et les propos xénophobes** de la minorité musulmane qui fait du tort à l'ensemble et crée l'amalgame (principe du « pas en notre nom ») ;
- **Lutter contre le repli identitaire et dénoncer les discours simplistes** sur les autres convictions, cultures et religions qui peuvent se produire chez une minorité afin de promouvoir le respect mutuel ;
- Créer un **Fonds d'Aide aux victimes de l'islamophobie** ou un **système de mutualisation de l'assistance juridique** en Belgique afin que la barrière financière ne puisse être un frein à la défense des droits fondamentaux ;
- **Renforcer la prise de conscience de la diversité intrinsèque des communautés musulmanes** pour plus de **respect mutuel** et de collaboration sur des sujets prioritaires, notamment la lutte contre

l'islamophobie, l'éducation, l'emploi, la transmission des valeurs et le soutien à la jeunesse.

